



La participation

des personnes accompagnées au sein des ESMS secteur handicap en Nouvelle-Aquitaine

Etat des lieux et expériences inspirantes



Septembre 2024

**La participation
des personnes accompagnées au sein des ESMS
en Nouvelle-Aquitaine**

Etat des lieux et expériences inspirantes

Etude réalisée par
Lucie BORDEAU
Agathe SOUBIE
Patricia FIACRE

Les points de vue exprimés dans ce document n'engagent que leurs auteurs

Remerciements :

Les auteurs tiennent à remercier tous ceux qui ont contribué à l'élaboration de cette étude mettant à leur disposition leur temps, leur regard, leur expérience et leur expertise sur la thématique dont plus particulièrement les membres du COPIL.

Précautions de lecture :

Nous espérons que ce rapport mettra en lumière les dynamiques territoriales en cours pour développer la participation au sein des ESMS, illustrées par la diversité et la richesse des initiatives repérées sur le terrain en région Nouvelle-Aquitaine.

Cependant, les données collectées ne sont pas exhaustives et peuvent comporter plusieurs biais, les structures qui sont « les plus matures » sur ce sujet peuvent avoir répondu plus largement que celles ayant un projet moins formalisé ou effectif.

Le questionnaire à destination des personnes concernées a été relayé par les ESMS volontaires. Les données qui concernent les besoins des personnes accompagnées n'ont pas pu être croisées avec la nature des ESMS ou du handicap par respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), qui protège le traitement des données à caractère personnel.

Les modalités de recueil des données utilisées entraînant un risque de sureprésentation d'une population par rapport à une autre dans l'analyse des besoins, les données ont donc été analysées globalement (absence de comparaisons inter-départementales).

Remarque : Les pictogrammes utilisés sont majoritairement issus de la plateforme d'écriture en FALC (Facile à Lire et à Comprendre) élaborée par l'EPNAK, en partenariat avec Systran Software, Inc. (leader mondial de la traduction automatique), le Lutin Userlab (laboratoire en sciences cognitives de l'Université Paris VIII Vincennes – Saint-Denis) et l'École Pratique des Hautes Études¹.

¹ <http://sioux.univ-paris8.fr/lirec/>

Résumé

Le décret du 1er avril 2010, portant publication de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a réaffirmé le respect des libertés fondamentales pour les personnes handicapées, dont la liberté de choisir et de participer à la vie de la société, et le respect de leur dignité intrinsèque. Au sein des ESMS, la mise en application des 7 outils issus de la loi 2002-2, dont le Conseil de la Vie Sociale (CVS) doit favoriser la participation de tous. Un récent décret (du 25 avril 2022) est venu renforcer le rôle du CVS dans ce sens.

Aussi, l'ARS Nouvelle-Aquitaine a confié au CREA l la réalisation d'une étude régionale permettant d'établir un état de lieux de la participation au sein des ESMS du secteur du handicap, pour repérer les différentes formes de participation (et degré d'avancement), valoriser des expériences inspirantes et recueillir les besoins des personnes concernées en vue de soutenir cette démarche dans la région.

Cette étude s'est appuyée sur une large consultation conduite auprès des personnes accompagnées élues aux CVS, des ESMS et organismes gestionnaires, des familles, des institutions, services départementaux (CD, DD-ARS, MDPH, etc.) et dispositifs (PCPE, DAC, etc.), ...

Cinq axes de questionnement ont été retenus et explorés dans le cadre de cette étude :

- Le niveau d'information et de communication déployés au sein des ESMS
- Le niveau de participation individuelle des personnes accompagnées à leur projet
- Le niveau de représentation collective des personnes accompagnées au sein de la structure
- Le niveau de participation des personnes accompagnées à la gouvernance
- Le niveau d'implication des personnes accompagnées dans des projets auto-gérés

264 élus CVS représentant des personnes accompagnées ont répondu à cette étude, dont plus de la moitié vit à domicile et l'autre en établissement, et 369 ESMS (taux de retour de 33%), dont un tiers d'ESMS du secteur enfant (avec la moitié de SESSAD) et deux tiers d'ESMS du secteur adulte (avec un quart de SAVS/SAMSAH).

Les différentes investigations auprès des élus, des acteurs de terrain et des décideurs ont permis d'observer le déploiement en cours de la participation mais avec **des pratiques et degrés d'avancement assez hétérogènes dans sa mise en œuvre. Il apparait des écarts, soit au sein d'une même structure entre l'approche individuelle (via le projet personnalisé par exemple) et celle collective (via le CVS par exemple), soit entre deux ESMS au niveau du fonctionnement du CVS.** Sur le plan individuel, le niveau de participation apparait en effet relativement plus avancé que sur le plan collectif. Le déploiement de la participation à un niveau collectif semble davantage confronter les professionnels à des difficultés dans sa mise en œuvre selon le type d'ESMS, la sévérité du handicap ou de la dynamique engagée par l'encadrement et/ou l'organisme gestionnaire. Le travail de participation qui semble (bien) engagé au niveau individuel peut avoir tendance, selon certains professionnels, à faire écran aux efforts à engager sur le plan collectif (voire à ne pas sembler prioritaire).

Plus précisément concernant le conseil de la vie sociale, nous constatons :

- **Au niveau de leur effectivité** : les CVS sont opérationnels au sein des ESMS de Nouvelle-Aquitaine investigués qui doivent s'y astreindre (ainsi qu'au sein d'un tiers des services) **mais la mise en œuvre de certaines modalités soulève cependant des interrogations quant à leur pertinence ou faisabilité.** Par exemple, concernant l'étendue et le respect des missions du CVS, le niveau d'implication des élus, l'ouverture vers l'extérieur ou l'exercice démocratique. De leur côté, les services ou ESMS du secteur enfant testent (sans réel cadre de référence) des alternatives, selon eux plus adaptées au public ou à leur fonctionnement, pour favoriser la participation collective (conseil des représentants, etc.).

- Au niveau de leur accessibilité : la participation des personnes accompagnées au CVS est, sur le principe, recherchée le plus possible et leur niveau d'implication est souligné. Cependant **les principes démocratiques inhérents à ce type d'instance ne sont pas toujours appliqués pour permettre une participation pleine et entière à toutes les étapes** (de la qualité de l'information, à sa diffusion, aux élections, aux votes des propositions ou à la réalisation et validation de l'ordre du jour ou du compte-rendu par le président élu).
- Au niveau de leur efficacité : la réflexion menée au sein des CVS sur une diversité de sujets impacte, selon les acteurs interrogés, de manière positive le projet de l'établissement ou du service. Cependant, les professionnels soulignent parfois **la difficulté pour eux de s'assurer du sens que cela revêt pour les personnes accompagnées élues** avec des sujets abordés qui apparaissent redondants, qui semblent parfois hors de leurs préoccupations ou pour lesquels l'institution ne peut ou ne pourra jamais répondre favorablement (par manque de moyens par exemple). Ces différents freins peuvent selon eux limiter l'étendue des sujets possibles à traiter en CVS ou exposent les élus à des refus parfois récurrents (voir décourageants).
- Au niveau de leur faisabilité et efficacité : **le temps nécessaire pour mettre en œuvre et soutenir la participation afin qu'elle soit effective et non fictive** est important et **nécessite des moyens dédiés (et financés)** notamment, en ressources humaines pour la mise en place de facilitateurs, de formations pour outiller les élus, d'outils de communication alternative et améliorée, ...

Face à ces interrogations, il apparaît intéressant, côté ESMS, de travailler plus précisément :

- **L'information**, pour faire connaître et communiquer sur les travaux réalisés par le CVS,
- **La composition du groupe**, pour ouvrir le CVS dans un principe d'inclusion sur le territoire et de partage de regards et de réflexions, tout en gardant un équilibre pour respecter la participation de tous,
- **La démocratie participative**, pour faire de cette instance un véritable espace de concertation et de co-construction voire de co-décision avec et pour les personnes accompagnées,
- **La compréhension et l'expression**, pour rendre accessibles à tous les contenus et outiller les élus dans leur mission de porte-parole (formation, facilitateur, FALC, etc.),
- **L'implication et la motivation des élus**, pour donner du sens et de l'intérêt à cette instance, afin qu'elle puisse intégrer complètement la démarche qualité en continu.

Pour soutenir cette démarche, il apparaît nécessaire au niveau institutionnel :

- **De renforcer les moyens** (humains, de formation, outils de CAA, etc.) **et financements** (AAP, CPOM, CNR, etc.) notamment auprès des services (SESSAD, SAMSAH, SAVS), du secteur enfant ou de publics avec un handicap plus sévère (FAM/MAS) où les besoins sont importants,
- D'inscrire cette démarche de manière formalisée et obligatoire **dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**, à partir d'un socle commun et d'axes modulables,
- De mettre **en place un observatoire** avec comme priorité de mesurer les moyens mis en œuvre et les résultats (et non uniquement les objectifs), notamment en s'appuyant sur l'analyse des rapports d'activité par exemple,
- **De valoriser et capitaliser** sur les initiatives et bonnes pratiques repérées (études, AAP, etc.) en les partageant avec l'ensemble des acteurs concernés,
- **De proposer des temps d'échange et de rencontre** et notamment avec des journées de rencontres, avec l'appui des différents acteurs de la Démocratie en santé (CDCA, CRSA, CDU, etc.), de l'éducation populaire ou du déploiement de CVS inter-départementaux/inter-pôles,
- **De porter et partager cette dynamique de manière conjointe** auprès de tous les acteurs concernés : personnes accompagnées, professionnels, familles et institutions, dans un principe de co-construction et de reconnaissance mutuelle des compétences.

Sommaire

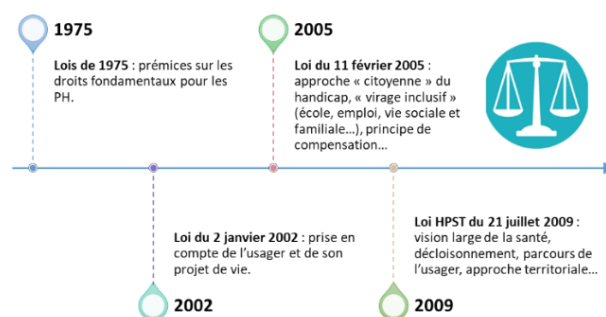
Résumé	5
PARTIE 1 - Cadrage de l'étude	8
1.1.Contexte et objectifs	8
Au niveau national.....	8
Au niveau régional et départemental	10
Les objectifs de cette étude	11
1.2.Méthodologie	12
Profil des échantillons	15
PARTIE 2 – Résultats	18
2.1.La perception des personnes élues aux Conseils de la vie sociale (n=264)	18
2.1.1. Le conseil de la vie sociale : une instance où je participe démocratiquement ?	18
2.1.2. L'établissement ou le service : un espace collectif où je peux m'impliquer ?	22
2.2.La perception des professionnels des ESMS (n= 369)	24
2.2.1. Le conseil de la vie sociale : une instance pour les personnes accompagnées ?.....	24
2.2.2. L'établissement ou le service : l'opportunité de pouvoir agir ?.....	33
2.2.3. Devoir ou pouvoir agir mais avec quels outils ?.....	37
PARTIE 3 – Analyse et discussion	39
Annexes	44
Liste des sigles	66

PARTIE 1 - Cadrage de l'étude

1.1. Contexte et objectifs

Au niveau national

Le contexte législatif a évolué au cours de ces cinquante dernières années **en faveur de l'autodétermination des personnes accompagnées**. En 1975, la loi d'orientation en faveur des handicapés a posé le principe de **la personne handicapée comme citoyenne à part entière**. Vingt-cinq ans plus tard, la **Loi du 2 janvier 2002** rénovant l'action sociale et médico-sociale engage les services et établissements sociaux et médico-sociaux (ESSMS) à développer l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, la prévention des exclusions et la **Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées** doit garantir l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens et, aux personnes en situation de handicap, le libre choix de leur projet de vie



La Convention internationale des droits des personnes handicapées de 2008² «*estime que les personnes handicapées devraient avoir la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes en particulier ceux qui les concernent directement* ». Dans ce sens, en France, le décret du 1^{er} avril 2010³, portant publication de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, a réaffirmé le respect des libertés fondamentales pour les personnes handicapées, **dont la liberté de choisir et de participer à la vie de la société, et le respect de leur dignité intrinsèque**.

Plusieurs principes sont ainsi réitérés dont :

a) *Rappelant* les principes proclamés dans la Charte des Nations Unies selon lesquels **la reconnaissance de la dignité et de la valeur inhérentes à tous les membres de la famille humaine** et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde...

e) *Reconnaissant* que la notion de handicap évolue et que le handicap résulte de l'interaction entre des personnes présentant des incapacités et **les barrières comportementales et environnementales qui font obstacle à leur pleine et effective participation** à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

k) *Préoccupés* par le fait qu'en dépit de ces divers instruments et engagements, les personnes handicapées **continuent d'être confrontées à des obstacles à leur participation** à la société en tant que membres égaux de celle-ci et de faire l'objet de violations des droits de l'homme dans toutes les parties du monde ...

o) *Estimant* que les personnes handicapées devraient avoir **la possibilité de participer activement aux processus de prise de décisions concernant les politiques et programmes, en particulier ceux qui les concernent directement...**

² <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/convention-rights-persons-disabilities>

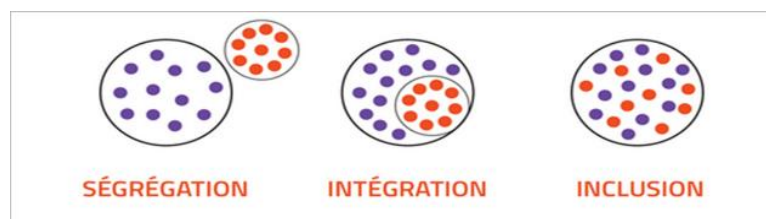
³ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000022055392>

« Rien sur nous sans nous » slogan utilisé (et notamment repris par l'association Nous Aussi, association française d'auto-représentants des personnes handicapées intellectuelles⁴) pour communiquer l'idée qu'aucune politique ne devrait être décidée **sans la participation pleine et directe des membres du groupe concerné par cette politique**, inspire ces nombreux textes pour une meilleure inclusion et représentation des personnes en situation de handicap.

Le développement du pouvoir d'agir (DPA) et de l'autodétermination des personnes accompagnées a pour finalité de donner aux personnes du contrôle avec une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles, leurs proches ou la communauté à laquelle ils s'identifient. La dynamique du DPA vise à **replacer les personnes en situation d'acteur** pour : être maître de sa propre existence, de son propre destin (décider pour soi-même, ne pas être soumis aux décisions et actions d'autrui), pour enrichir les observations, apporter des éléments issus de l'expérience vécue pour tirer des enseignements utiles et trouver des solutions pertinentes (pour la personne et pour ses pairs) et se sentir reconnu, entendu, se sentir appartenir à un groupe, se sentir digne d'intérêt, gagner en estime de soi.

L'autodétermination « *c'est être acteur de sa vie, c'est exercer le droit propre à chaque être humain de gouverner sa vie, sans influence externe indue et à la juste mesure de ses capacités* ». (Barbara Fontana Lana, 2020)

Plus largement, la question de la participation s'inscrit **dans une approche inclusive** qui vise à agir avec et sur la qualité de l'environnement (physique, social, comportemental). L'approche inclusive signifie bouger les lignes pour tout le monde, transformer la société ordinaire pour que tous les êtres humains aient accès aux mêmes droits. A contrario, exercer ses droits signifie aussi assumer ses responsabilités citoyennes **mais pour cela encore faut-il les connaître...**



Sur le terrain, pour accompagner ces changements, la Haute autorité de santé (HAS) a publié un certain nombre de recommandations qui, pour les plus récentes, soulignent les bonnes pratiques à mettre en œuvre pour rendre effective cette participation et ce, quel que soit le public accompagné :

- **RBPP pour tous :**
 - Les attentes de la personne et le projet personnalisé (2008)
 - Élaboration, rédaction, et animation du projet d'établissement ou de service (2008)
 - Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (2009)
 - Expression et participation des usagers des établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (2008)
- **RBPP spécifiques à un public :**
 - La participation des usagers relevant de l'addictologie (2009)
 - Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique (2012)
 - Qualité de vie en MAS-FAM (volet 1) : expression communication, participation et exercice de la citoyenneté (2013)
 - Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans le secteur social, médico-social et sanitaire (2020)
 - L'accompagnement de la personne polyhandicapée dans sa spécificité (2020)

⁴ <https://nous-aussi.fr/>

- Accompagner la scolarité et contribuer à l'inclusion scolaire (2021)
- Accompagnement des personnes présentant un trouble du développement intellectuel (TDI) (2022) livret « autodétermination, participation et citoyenneté »
- Fiche CVS : Faciliter et améliorer la représentation des personnes accompagnées (2022)
- Accompagner la personne nécessitant une mesure de protection juridique dans l'exercice de ses droits et vers un parcours de vie inclusif (à venir)

Plus concrètement, dans le but de (faire) respecter les droits des personnes accompagnées, la mise en œuvre des 7 outils issus de la loi 2002-2 destinés à organiser les relations entre les personnes accompagnées et les ESSMS doit aujourd'hui être effective : le livret d'accueil, la charte des droits et libertés, le règlement de fonctionnement, le contrat de séjour, la personne qualifiée, le projet d'établissement et le conseil de la vie sociale.

Plus spécifiquement, concernant le Conseil de la vie sociale (CVS), **un décret récent n° 2022-688 du 25 avril 2022⁵** est venu renforcer son rôle et la participation plus globale des personnes accompagnées et de leurs proches au sein de cette instance. Le texte ainsi publié :

- modifie et élargit la composition du CVS.
- modifie son fonctionnement en instaurant l'obligation d'élaborer un règlement intérieur.
- élargit la consultation obligatoire du CVS sur de nouvelles questions intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service.
- permet la participation au CVS de représentants externes à l'établissement.

Dans ce sens, la démarche qualité a été renforcée à travers le déploiement d'**un nouveau dispositif d'évaluation au sein des ESMS**, construit par la HAS⁶, effectif au 1^{er} janvier 2023 qui : « *s'appuie désormais sur un référentiel national commun à tous les ESSMS centré sur la personne accompagnée. C'est le socle du dispositif d'évaluation. Il répertorie les exigences à satisfaire par l'ESSMS et les éléments nécessaires à leur évaluation.* » Cette démarche doit permettre à la personne d'être actrice de son parcours. Le référentiel d'évaluation de la qualité porte ainsi quatre valeurs fondamentales :

- le pouvoir d'agir de la personne ;
- le respect des droits fondamentaux ;
- l'approche inclusive des accompagnements ;
- la réflexion éthique des professionnels.

Au niveau régional et départemental

En Nouvelle-Aquitaine, **le schéma régional de santé 2018-2028 (ARS⁷)** met en avant la participation comme une **orientation stratégique majeure**, avec l'objectif de renforcer la démocratie en santé sur son territoire à travers :

- la participation des personnes accompagnées au fonctionnement des ESMS.
- L'autodétermination et le développement du pouvoir d'agir et de décider de ses choix de vie
- L'expertise d'usage, l'entraide mutuelle, l'intervention par les pairs en situation de handicap
- La CRSA (Commission Régionale de la Santé et de l'Autonomie), instance incluant des représentants d'usagers)

« L'enjeu n'est pas seulement de « sortir » ou de désinstitutionnaliser les personnes des établissements et services médico-sociaux (ESMS), mais de mettre en œuvre de nouvelles modalités d'intervention centrées sur l'autodétermination, partant de la prise en compte des habitudes de vie jugées importantes par la personne et contribuant ainsi à améliorer la participation effective de ces personnes. »

⁵ <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045668446>

⁶ décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 et décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022.

⁷ <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/le-projet-regional-de-sante-nouvelle-aquitaine-2018-2028-0>

Des axes déployés sur le territoire à travers plusieurs dispositifs ou appels à projet/candidature :

- Les conseils de la vie sociale et leur nouveau décret avril 2022 (Voir supra)
- 38 Médiateurs Santé-Pairs <https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/appel-candidatures-2024-recrutement-mediateur-de-sante-pair-en-nouvelle-aquitaine>
- 127 Groupes d'Entraide Mutuelle en Nouvelle-Aquitaine (chiffres 2023) <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/page/vie-sociale/gem>
- 8 patients partenaires
- 1 Clubhouse (Collectif d'entraide mutuelle et d'insertion sociale et professionnelle) <https://www.clubhousefrance.org/nos-implantations/clubhouse-bordeaux/>
- Programmes d'Education Thérapeutique des Patients <https://ethna.net/>
- Programme EPOP <http://epop-project.fr/> et en Nouvelle-Aquitaine <https://nouvelleaquitaine.pair-initiative.fr/>
- Communautés 360 et Dispositifs d'appui à la coordination (DAC-PTA)
- Assistant de Parcours et de projet de Vie (APPV) -facilitateurs <https://trisomie21-nouvelleaquitaine.fr/le-centre-ressources-regional/assistance-au-projet-de-vie/>
- Appel à projet Démocratie en santé (2023)
- AAC Autodétermination et Communication Alternative et Améliorée.

Une synthèse **des schémas autonomie des 12 départements** (Cf. Tableau en annexe) a permis de dresser un état des lieux de la place de la participation des personnes en situation de handicap en Nouvelle-Aquitaine au sein des politiques publiques territoriales et des perspectives de développement pour les années à venir et de voir ainsi en fonction des différents niveaux de participation :



Le souhait, pour la majorité des départements, de renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées à travers **une information plus accessible et plus lisible** par la constitution de guichets/numéros uniques de proximité, des informations/guides complets et accessibles, d'une démarche « d'aller vers » la population concernée et de l'accompagner de manière personnalisée au sein d'un réseau coordonné, avec un accès aux NTIC.

La volonté de développer sur les territoires des actions qui impliquent les personnes accompagnées dans des projets dès leur conception (citoyenneté, intergénérationnelle, sport, logement, transport, design des services et des politiques publics, etc.) **dans une logique de co-construction**, notamment en renforçant ou développant les **instances de concertation** : Conseils Départementaux de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) ou Conseils représentatifs des Personnes Accompagnées (CDRPA).



Les objectifs de cette étude

Afin de soutenir les professionnels dans cette démarche et de développer la participation au sein des ESMS, **l'ARS Nouvelle-Aquitaine a sollicité le CREAI afin de réaliser un état des lieux** de la participation au sein des ESMS du secteur du handicap pour :

- Repérer les différentes formes de participation (et degré d'avancement) en ESMS et valoriser des expériences inspirantes
- Etablir un diagnostic des besoins des personnes accompagnées et des professionnels (leviers et éventuelles difficultés de mise en œuvre)
- Développer, renforcer, essayer toutes formes de participation en ESMS

1.2. Méthodologie



<https://www.le-pas-de-cote.net/>

En 1969, Sherry Arnstein, une consultante américaine a proposé l'idée d'une échelle de participation comprenant plusieurs niveaux, chaque barreau mesurant le pouvoir du citoyen. A mesure que l'on gravit les barreaux, on s'élève d'un niveau moins participatif à un niveau plus participatif, le pouvoir des habitants étant plus ou moins grand.

Dans cette étude, en se basant sur cette échelle, 5 axes de questionnement ont été retenus et explorés :

1. L'information/communication

Estimez-vous que votre ESMS offre une information complète et accessible aux personnes accompagnées pour faire leurs choix de vie et faire respecter leurs droits ?

2. La participation individuelle à son projet ou à la vie quotidienne de l'ESMS

Estimez-vous que votre ESMS permet la participation des personnes à la définition de leurs activités quotidiennes, ainsi que leurs projets et parcours de vie personnalisée ?

3. La participation à leur représentation collective au sein de la structure, particulièrement en CVS

Estimez-vous que votre ESMS a mis en œuvre des CVS où les personnes accompagnées peuvent s'exprimer et faire des propositions à la direction ? Application du nouveau décret ?

4. La participation à la gouvernance

Quelle place la gouvernance de votre ESMS laisse-t-elle aux personnes accompagnées ?

5. L'auto-gestion

Des projets ont-ils été décidés et pilotés par des personnes en situation de handicap qui agissent seules pour se rencontrer, échanger, faire valoir les droits des personnes en situation de handicap ou organiser des actions citoyennes (ex : GEM, associations sociales ou culturelles...) ?

La participation à des espaces de droits communs (équipements municipaux par exemple) n'a pas fait l'objet ici d'investigation.

La démarche méthodologique mise en œuvre pour cette étude s'est appuyée sur le croisement de plusieurs enquêtes menées entre juillet 2024 et avril 2025 auprès de différents acteurs (Cf. rétroplanning page suivante).

Un COPIL a été mis en place afin de valider collectivement : le périmètre de l'étude, la méthodologie, les outils de recueil des données, l'organisation des focus groupes. Ce COPIL, animé par le CREAL, était composé de membres de l'Agence Régionale de Santé, d'adhérents à un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM), d'un représentant de l'association Nous Aussi, d'une cheffe de projet EPOp, d'un membre de l'Espace Ethique de Nouvelle-Aquitaine (ERENA), de France Assos Santé NA ainsi que de 3 organismes : ARIMOC, CAAP et ADAPEI 33. Ce COPIL a pu se réunir 3 fois : en juillet 2023 pour valider la méthodologie, en octobre 2023 pour valider les outils et le mode de diffusion puis en juin 2024 pour la restitution des résultats et discussion.

Un webinaire de lancement a eu lieu le 25 septembre 2023 en présence de l'ensemble des acteurs du territoire néo-aquitain sollicités concernés par cette thématique pour présenter la démarche, encourager leur mobilisation et favoriser la diffusion de l'information : Délégations départementales de l'ARS, conseils départementaux, MDPH, personnes concernées, fédérations, organismes gestionnaires, associations...

Une enquête a été menée auprès des établissements et services de Nouvelle-Aquitaine : Un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des ESMS et organismes gestionnaires adultes et enfants dans le champ du handicap de la région (1 198 ESMS et 214 OG contactés) : 409 ESMS⁸ et 34 organismes gestionnaires ont répondu (taux de retour respectivement de 33% pour les ESMS - 34% pour les ESMS adultes et de 30% pour les ESMS enfants- et de 23% pour les OG).

Une enquête auprès des personnes en situation de handicap élues aux conseils de la vie sociale dans les ESMS en Nouvelle-Aquitaine : Un questionnaire en ligne a été adressé aux 1 200 ESMS accompagnant les personnes en situation de handicap sollicités pour transmission aux élus CVS avec un courrier d'accompagnement explicatif (une version papier du questionnaire était également disponible) : 264 réponses ont ainsi pu être collectées.

Estimer le nombre d'ESMS et de personnes concernées

En 2023, la Nouvelle-Aquitaine comptait 15 772 places installées dans les 441 ESMS pour enfants et adolescents en situation de handicap (avec 38% des places installées en SESSAD parmi l'ensemble des places installées en ESMS enfants) et 33 809 places installées (hors UEROS, CPO et CRP) dans les 791 ESMS pour adultes en situation de handicap (avec 27% des places installées en SAVS et SAMSAH parmi l'ensemble des places installées en ESMS adultes).⁹

En complément, dans une approche plus qualitative et auprès d'un public non accessible par questionnaire, **plusieurs focus groupes/entretiens ont eu lieu**. Ils ont été mis en place avec l'aide des membres du COPIL et durant les rencontres, avec le soutien parfois de facilitateurs pour faciliter les échanges. Une information accessible et des grilles d'entretien adaptées ont été envoyées en amont. Au total, 5 focus groupes et 3 rencontres organisés :

- Avec les personnes concernées (mixte élus CVS ou non, sous différentes modalités d'accueil) :
 - o 1 Focus groupe SAVS et ESAT hors les murs (handicap intellectuel, psychique ou autisme)
 - o 1 Focus groupe IME et MAS/FAM (personnes concernées par une paralysie cérébrale, un polyhandicap, des lésions cérébrales acquises ou un trouble des apprentissages)
 - o 3 Rencontres avec un binôme personnes concernées (Adultes avec Autisme) / facilitateurs (3 entretiens)

⁸ Un seul questionnaire a pu être rempli par plusieurs ESMS pour un même organisme gestionnaire

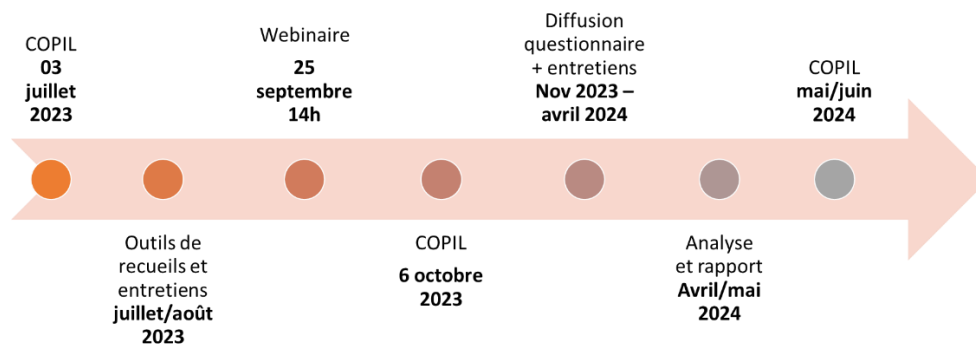
⁹ Source : <https://nouvelleaquitaine.handidonnes.fr/>

- Avec les professionnels : 1 Focus groupe professionnels (mixte élus CVS ou non) (intervenant auprès d'adultes avec Autisme)
- Avec les familles (dont l'avis n'a pas été investigué par questionnaire)
 - o 1 Focus groupe SAVS et ESAT hors les murs (handicap intellectuel, psychique ou avec autisme)
 - o 1 Focus groupe IME et MAS/FAM (personnes concernées par une paralysie cérébrale, un polyhandicap, des lésions cérébrales acquises ou un trouble des apprentissages)
 - o 1 Focus groupe enfants/adultes TSA

Une enquête auprès des services départementaux : des entretiens ont été menés auprès d'un échantillon des services départementaux (délégations départementales ARS, référents RAPPT des MDPH et conseils départementaux ainsi que des dispositifs : APV, PCPE, communauté 360, DAC PTA). (Cf. Tableau récapitulatif en annexe)

Une analyse détaillée a été réalisée pour les questionnaires ESMS et élus CVS, présentée dans la partie résultats. Les éléments issus de l'analyse des enquêtes conduites auprès des autres interlocuteurs ont été introduits dans la partie discussion.

Rétroplanning de l'étude :



En résumé :

1 webinaire



+

3 questionnaires
(ESMS/OG, élus CVS)

+

Des entretiens et des focus groupes

3 COPIL



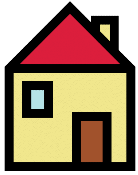
shutterstock.com · 533978653



Remarque préalable à la lecture des résultats :

Les données analysées portent sur l'organisation et le fonctionnement au sein des ESMS en 2023. Dans la partie résultats, les « non-réponses » sont indiquées en gris dans les graphiques et signalées uniquement lorsque leur part est supérieure à 3%.

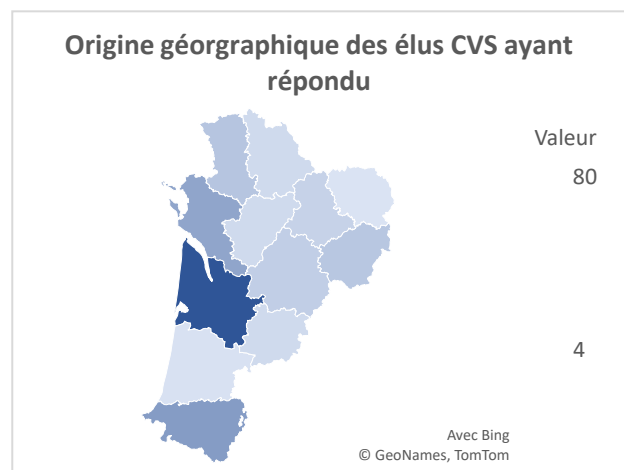
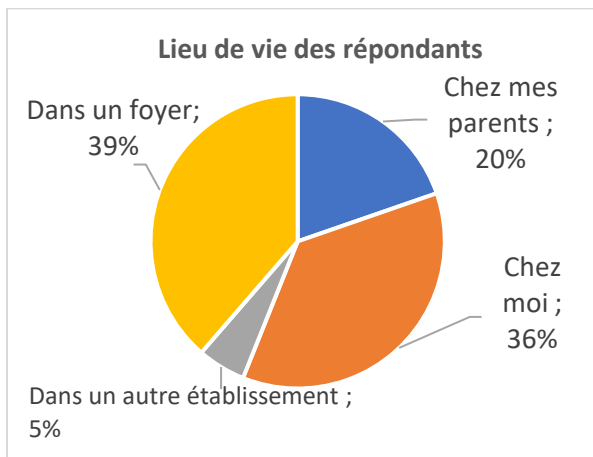
Le profil des élus aux Conseils de la vie sociale (264 réponses)



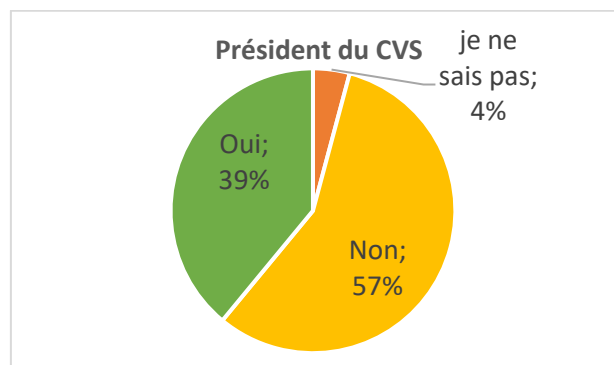
6 répondants sur 10 vivent chez eux ou chez leurs parents.

4 répondants sur 10 vivent dans un foyer ou une autre structure.

6 répondants sur 10 vivent dans 3 départements : la Charente-Maritime, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques.



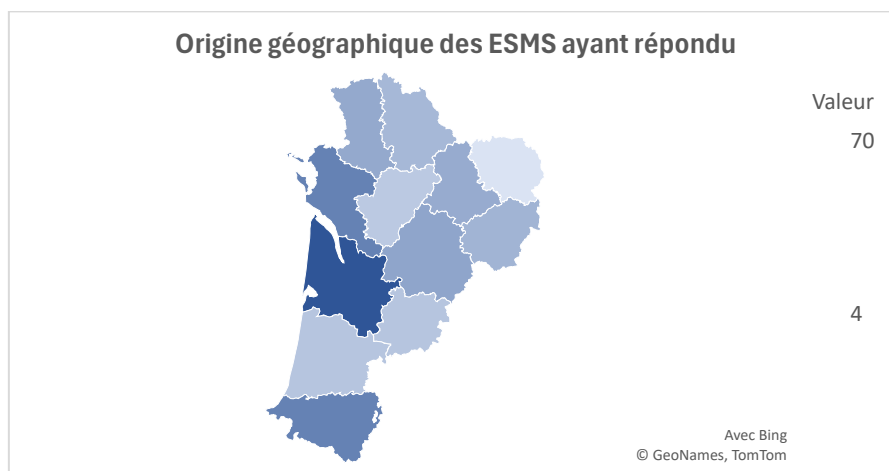
6 répondants sur 10 ne sont pas présidents de leur CVS



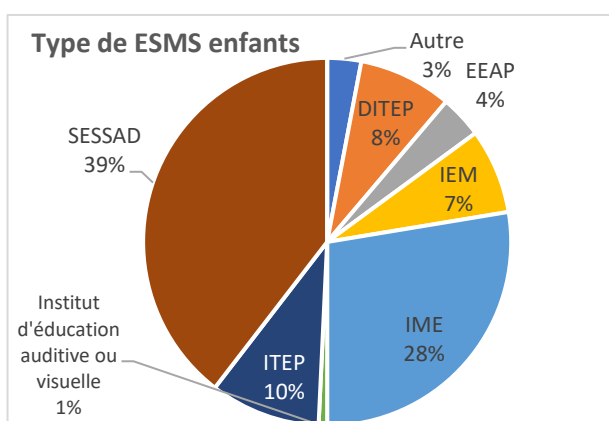
8 répondants sur 10 ont été aidés pour remplir ce questionnaire (79%).

Le profil des ESMS (409 ESMS ; 369 réponses)

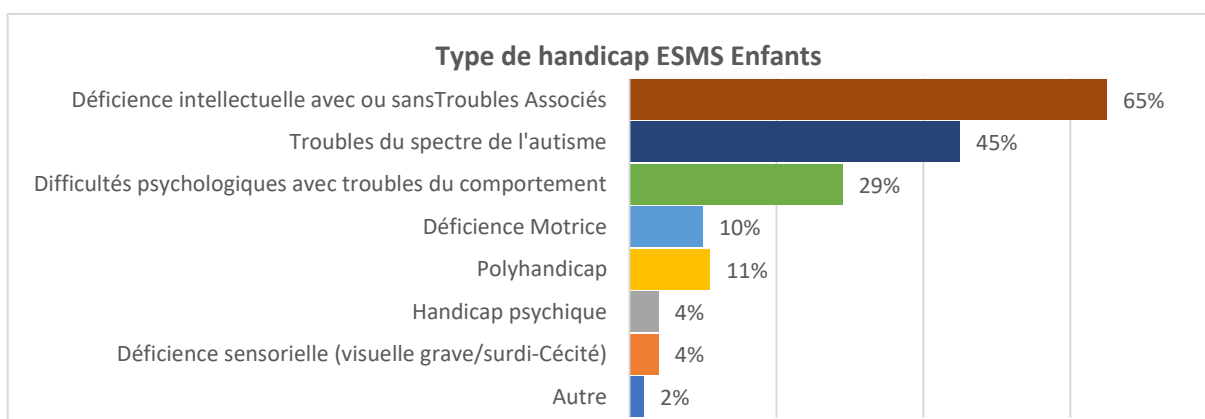
Près de 5 ESMS sur 10 (46%) sont situés dans 3 départements : la Charente-Maritime, la Gironde et les Pyrénées-Atlantiques (idem élus CVS).



134 ESMS enfants ont répondu (34% de l'échantillon ; 125 questionnaires¹⁰)



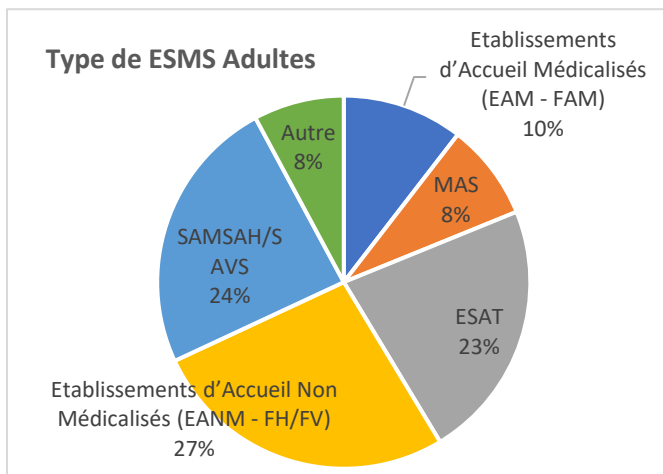
Les ESMS enfants qui ont répondu sont proches de la répartition des ESMS enfants sur le territoire Néo-Aquitain (Cf. tableau détaillé en annexe)



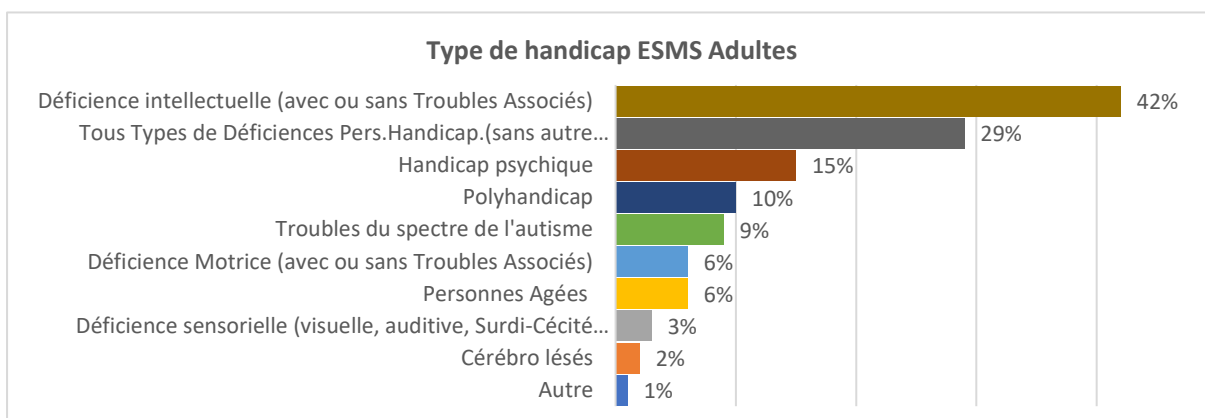
Clé de lecture : plus de 6 ESMS accompagnent des enfants avec une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et 3 sur 10 des enfants avec des difficultés psychologiques avec troubles du comportement (plusieurs réponses possibles).

¹⁰ Plusieurs ESMS ont renseigné pour certains un seul questionnaire pour un même organisme gestionnaire (au total 125 questionnaires pour 134 ESMS enfants/Finess indiqués)

275 ESMS adultes ont répondu (66% de l'échantillon ; 242 questionnaires¹¹)



Les ESMS adultes qui ont répondu sont proches de la répartition des ESMS adultes sur le territoire Néo-Aquitain (Cf. tableau détaillé en annexe)



Clé de lecture : 4 ESMS accompagnent des adultes avec une déficience intellectuelle avec ou sans troubles associés et 3 sur 10 tous types de déficiences (plusieurs réponses possibles).

¹¹ Plusieurs ESMS ont renseigné pour certains un seul questionnaire pour un même organisme gestionnaire (au total 242 questionnaires pour 275 ESMS adulte/Finess indiqués)

PARTIE 2 – Résultats

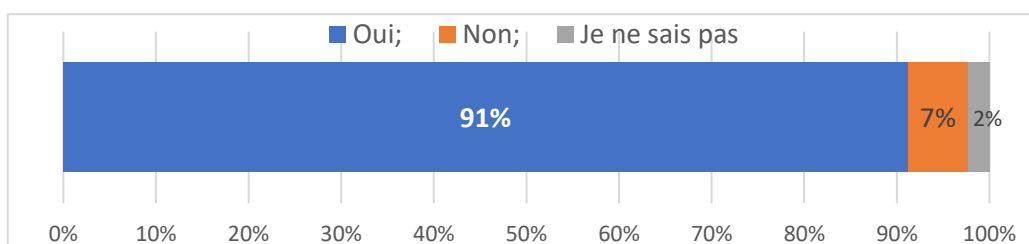
2.1. La perception des personnes élues aux Conseils de la vie sociale (n=264)

2.1.1. Le conseil de la vie sociale : une instance où je participe démocratiquement ?

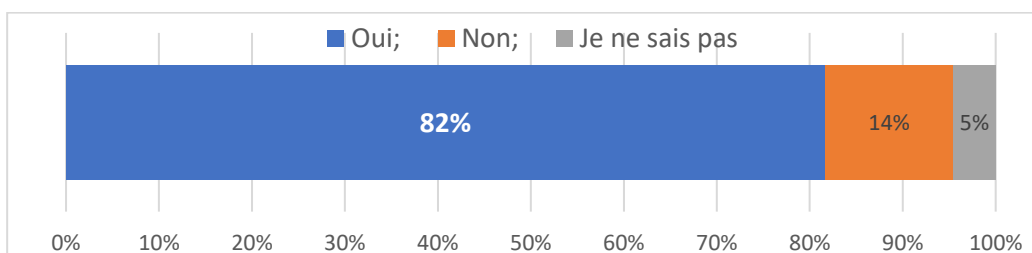
CVS et citoyenneté



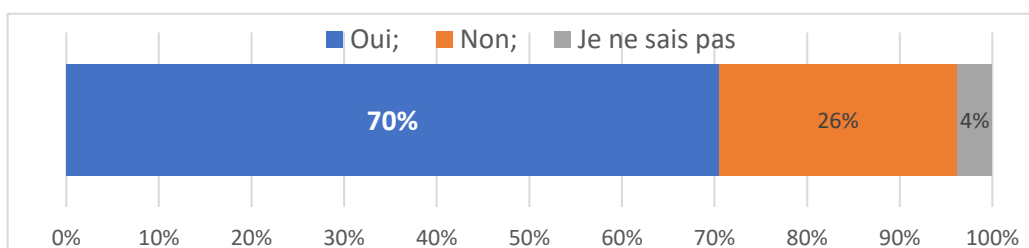
- 👍 9 répondants sur 10 interrogés déclarent avoir participé aux élections du CVS.



- 👍 8 répondants sur 10 indiquent que les professionnels de leur établissement leur ont proposé d'être candidat.

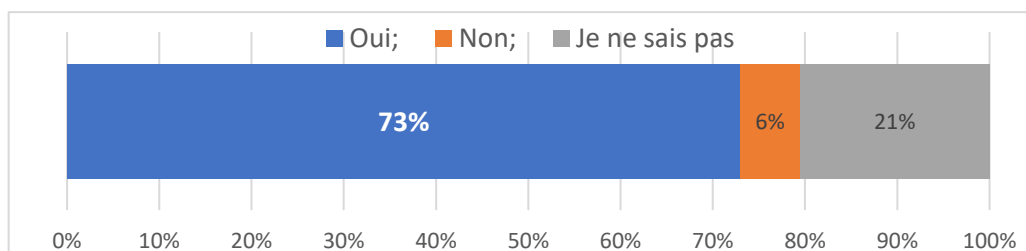


- 🙄 mais près de 3 répondants sur 10 ne savaient pas ce qu'était un CVS avant de se présenter à cette élection.



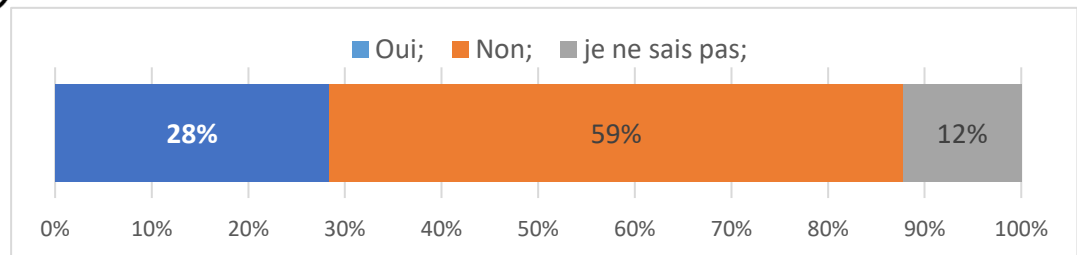
CVS et obligations légales

- 👍 7 répondants sur 10 ont un CVS qui a un règlement intérieur ; 2 sur 10 ne savent pas.

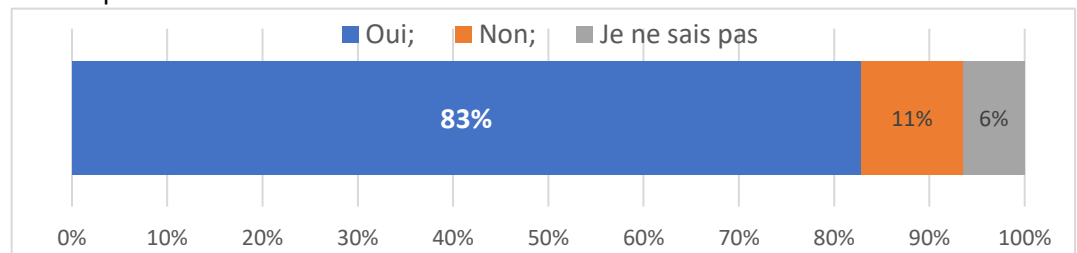




- Mais 🗨️ 6 répondants sur 10 n'ont pas participé à l'écriture du règlement intérieur du CVS lorsqu'il y en a un.



- 👍 8 répondants sur 10 trouvent qu'il y a assez de personnes accompagnées qui sont élues dans leur CVS.



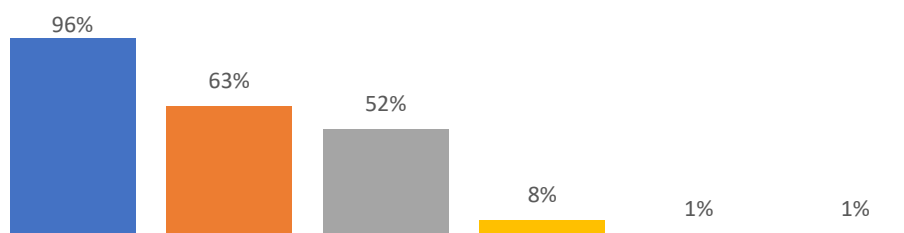
CVS et niveau de participation



- 👍 Plus de 9 répondants sur 10 participent à la réunion pour donner leur avis ou faire des propositions mais 🗨️ seulement 6 sur 10 à l'ordre du jour et 5 sur 10 au compte-rendu.

En tant qu'élus du conseil de la vie sociale je participe :

- À la réunion pour donner mon avis ou faire des propositions;
- Au compte-rendu pour résumer ce qui se dit pendant la réunion;
- Je ne sais pas
- À l'ordre du jour pour choisir les sujets discutés;
- Autre;
- À rien du tout;



Parmi les autres missions non listées, les élus CVS (8%), indiquent également participer :

- Au recueil de la parole (les questions à faire remonter),
- A la préparation en amont du CVS pour son animation et à la restitution auprès des personnes concernées
- A des réunions de travail, pour traduire des documents en FALC, à des projets ou formations, à des événements annuels
- A d'autres instances ou commissions (inter-CVS, instance mixte, Conseil d'Administration, etc.)

« C'est bien ce moment, dans le compte rendu, il y a tout ce que je dis (par) écrit et j'aime bien. »

« Je vais voir les jeunes de l'IEM pour recueillir leurs questions et leurs remarques avant le CVS. »

« Je tape sur l'ordinateur l'ordre du jour et le compte rendu en FALC. »

« A l'ESAT hors les murs, il y a une réunion du CVS par mois, comme ça on ne se perd pas de vue. »

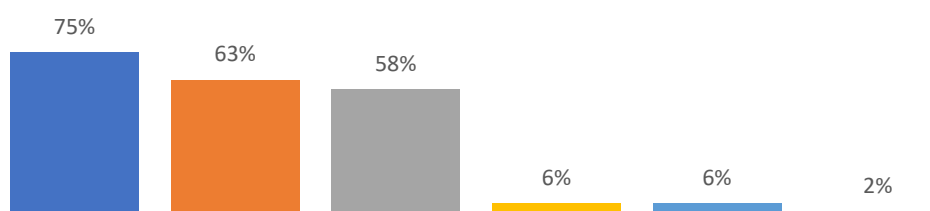
C'est du boulot : les convocations, les CR, envoyer tout ça ; Myriam nous aide. Le CR est affiché et envoyé avec le bulletin de salaire. »



- Plus de 7 répondants sur 10 préparent les réunions avec une personne en soutien et 6 répondants sur 10 ont des informations faciles à comprendre et/ou ont quelqu'un qui les aide à communiquer pendant le CVS.

Pour faire mon travail d' élu au conseil de la vie sociale :

- Je prépare les réunions avec une personne de soutien ;
- J'ai des informations faciles à comprendre;
- J'ai quelqu'un qui m'aide à communiquer pendant le CVS;
- Je ne prépare pas;
- Autre;
- Je ne sais pas



« On parle beaucoup pendant le CVS et je pose beaucoup de questions pour tout comprendre. »

« J'ai le compte rendu et ce que je dois dire lors des réunions, à l'écrit. »

Certains élus indiquent également quelques difficultés rencontrées dans l'exercice de leur fonction :

- Les informations sont complexes, pas toujours accessibles
« Des fois, des informations en FALC mais pas toujours. »,
- Il n'y a pas toujours assez de temps pour prendre la parole,
- C'est difficile pour eux *« J'ai peur que l'on me juge parce que je ne sais pas lire. »*,
- Ils ne sont pas assez préparés.

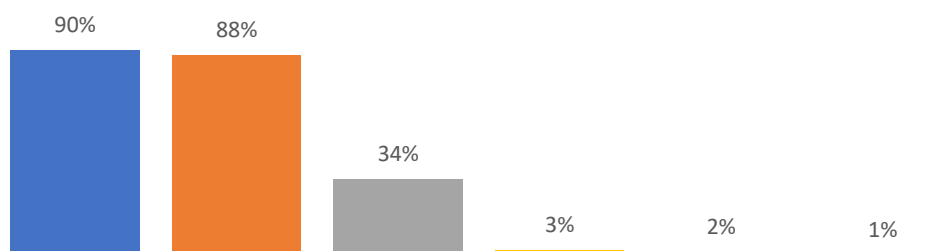
CVS et exercice démocratique



- 👍 Plus de 9 répondants sur 10 participent à la réunion pour donner leur avis ou faire des propositions mais 🗑️ seulement 3 sur 10 pour décider des actions.

En tant qu' élu du conseil de la vie sociale je peux :

- Donner mon avis
- Faire des propositions
- Décider des actions
- Je ne fais pas grand-chose
- Autre
- Je ne sais pas



Pour l'une des personnes interrogées, il apparaît que : *« C'est dommage de ne pas pouvoir décider sur certains sujets. »*

Plusieurs sujets traités et propositions faites par le CVS sont illustrés par les élus :

- L'aménagement et des travaux du CVS

« Création d'une salle de réunion pour le CVS. », « Agrandissement des chambres. », « Une rue à sens unique ».

- Les activités et loisirs

« Participation aux réunions de village. », « Un bar à jus de fruits dans la salle de repos de l'ESAT », « Proposition de cinéma le week-end à la salle polyvalente. »

- L'achat de matériels

« Installation d'un baby-foot ; d'une table de ping-pong ; de chaînes payantes sur la télévision »

- Le fonctionnement et l'organisation

« Un système de parrainage pour l'accueil des nouveaux arrivés dans la structure. »

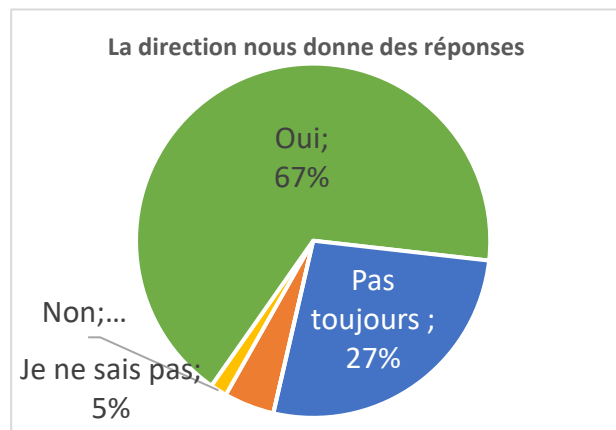
« Autorisation de l'utilisation du téléphone durant la journée. »

« L'heure du coucher pour les + 14 ans a été changée à l'internat. »

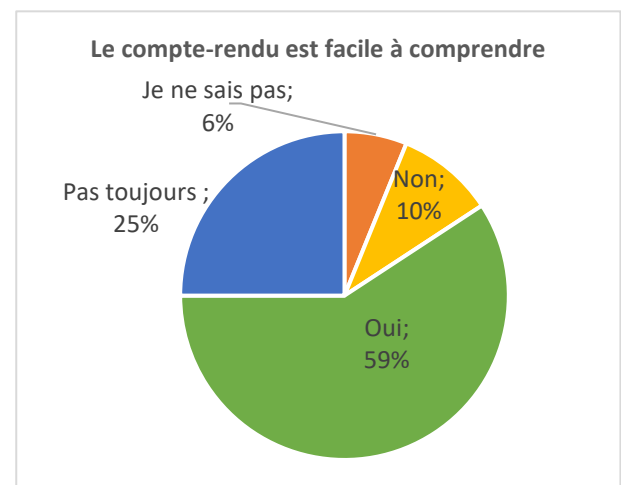
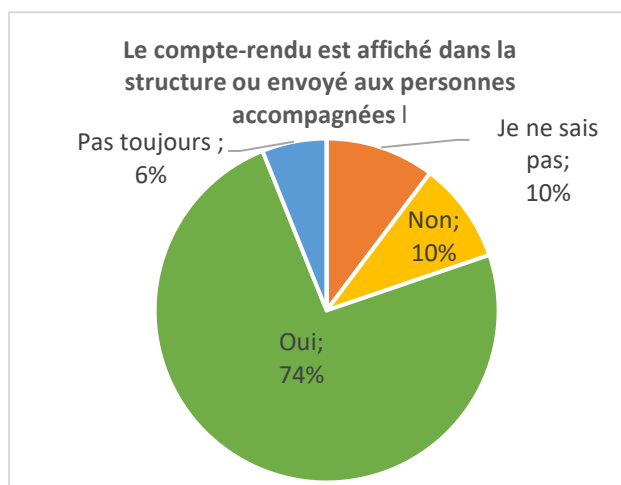
« Remise de clefs de chambre et ouverture des unités pendant le temps de restauration. »



- 🗨️ Près de 3 répondants sur 10 indiquent ne pas toujours avoir des réponses de la direction



- 👍 7 répondants sur 10 indiquent que le compte-rendu de la réunion est diffusé mais 🗨️ plus de 3 sur 10 précisent qu'il n'est pas toujours (ou jamais) facile à comprendre.



Un élu déplore l'absence parfois récurrente de réponses positives à leurs demandes : « En CVS, j'ai l'impression de brasser du vent. Dans les réunions participatives, on a fait le tour des territoires et il y a beaucoup de demandes, mais il n'y a pas grand-chose qui est mis en place ; ex : organiser un pique-nique, un karaoké pour sortir de la solitude car on est plusieurs à se sentir isolés »

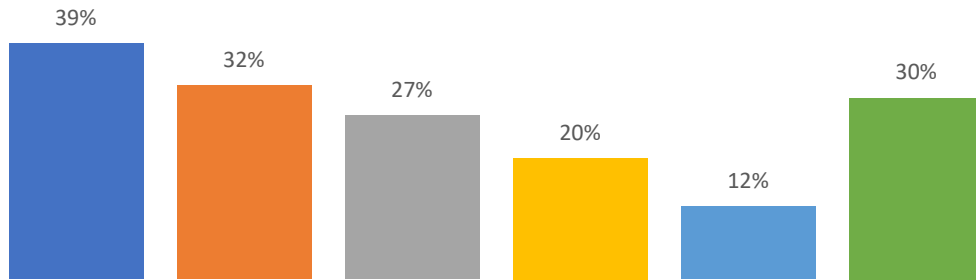
CVS et moyens nécessaires



- 4 répondants sur 10 souhaiteraient des informations plus faciles à comprendre et 3 sur 10 préparer les réunions avant mais aussi des sujets plus intéressants.

J'ai des propositions pour améliorer ma participation au CVS

- Je voudrais des informations plus faciles à comprendre
- Je voudrais des réunions qui durent moins longtemps
- Je voudrais préparer les réunions avant
- Je voudrais des réunions à un autre moment de la journée
- Je voudrais des sujets plus intéressants
- Pas de proposition / je ne sais pas

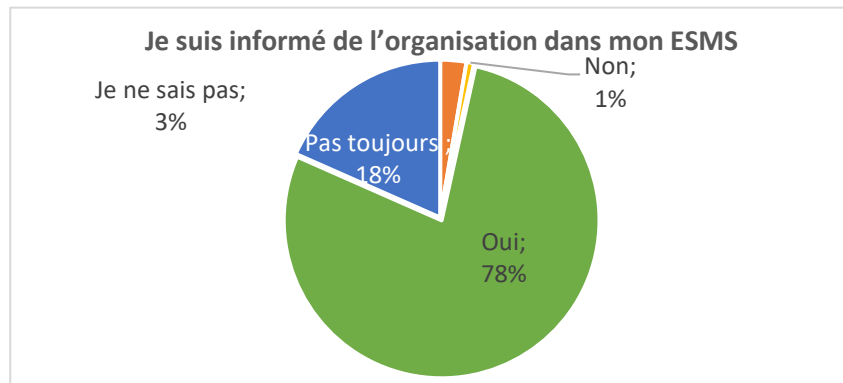


2.1.2. L'établissement ou le service : un espace collectif où je peux m'impliquer ?

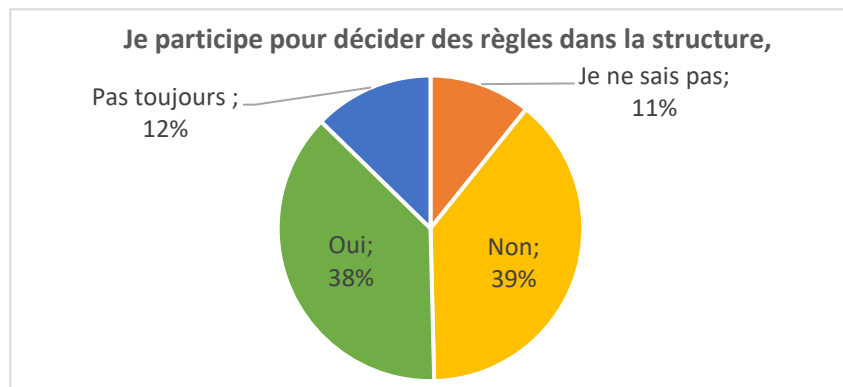
Un lieu de partage



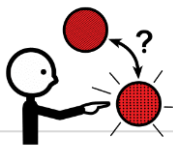
- 👍 Près de 8 répondants sur 10 indiquent être informés de l'organisation dans leur ESMS (par exemple : connaissance des différentes activités et horaires, des professionnels...)



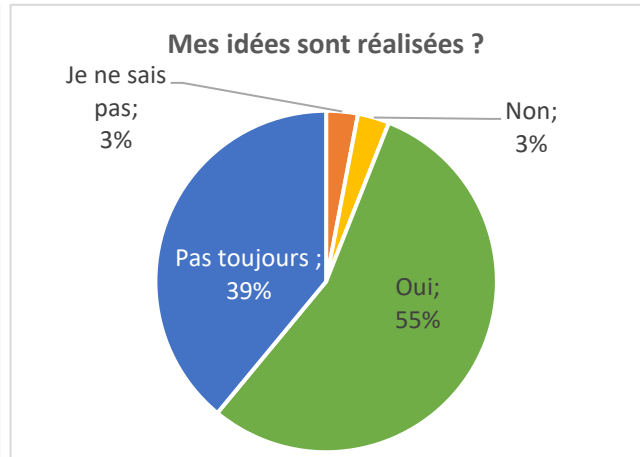
- 👎 5 répondants sur 10 indiquent ne pas toujours (ou jamais) participer pour décider des règles dans la structure de ce qu'on peut faire ou ne pas faire (par exemple, s'ils peuvent inviter des amis la nuit, etc.)



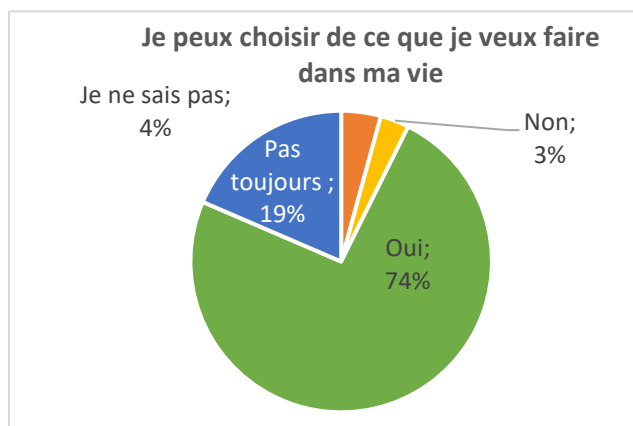
Un espace de « choix » pour soi



- Plus de 8 répondants sur 10 donnent des idées d'activités, de sorties aux professionnels mais pour 4 d'entre eux sur 10 les idées données ne sont pas toujours (ou ne sont pas) réalisées.



- 2 répondants sur 10 (22% ; 56 sur 264) ne peuvent **pas toujours (ou jamais)** choisir ce qu'ils veulent faire dans la vie.



Selon eux, plusieurs freins :

- Leur méconnaissance des différentes possibilités (13 sur 56)
- Leurs familles qui ne veulent pas (10 sur 56)
- Le manque de temps (9 sur 56)
- Leur peur, ne pas oser choisir (9 sur 56)
- Les professionnels qui ne veulent pas (8 sur 56)
- L'absence d'aide (8 sur 56)

Un environnement adapté pour soi et les autres

Les élus au CVS évoquent spontanément plusieurs propositions pour aider les personnes accompagnées à choisir ce qu'elles veulent faire dans la vie :

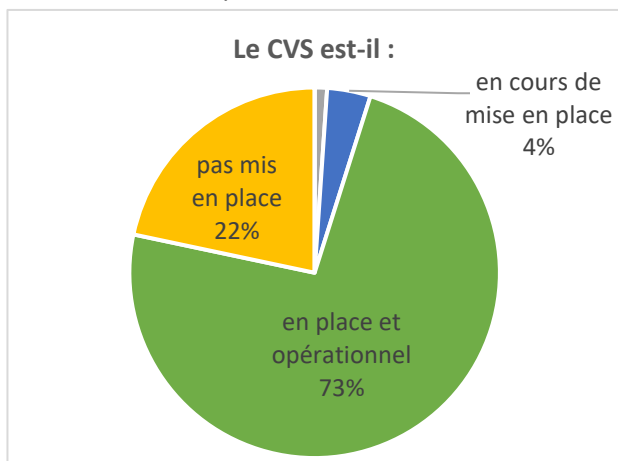
- Nous écouter *« Oui m'écouter et prendre le temps avec moi. Pas tout gérer que par ordinateur. »*
« Les écouter pour que la personne prenne confiance en elle, encourager dans ces démarches, la féliciter si elle commence à y arriver seule. »
- Nous aider à mieux nous connaître *« Apprendre à se connaître mieux ; dialoguer ; admettre ce qui nous plaît et ce qui nous déplaît. »*
- Nous accompagner dans cette démarche et posture dans le cadre de notre projet personnalisé *« Faut toujours parler, on est des adultes pas des bébés. Mais parfois, y'a des choses qu'on voudrait et ce n'est pas possible car y'a pas assez d'argent sur mon compte. C'est comme pour les éducateurs : quelquefois ils voudraient s'acheter une grosse voiture mais ils n'ont pas les sous »*
- Mettre plus de professionnels *« Plus d'éducateurs qui s'occupent de nous. »*
- Être Informé/formé *« Faire des réunions pour informer. »*
- Développer la pair-aidance *« Écouter des anciens jeunes quand ils reviennent nous expliquer ce qu'ils sont devenus, pour nous ce sont des exemples. »*

2.2. La perception des professionnels des ESMS (n= 369)

2.2.1. Le conseil de la vie sociale : une instance pour les personnes accompagnées ?

Une instance effective (opérationnelle)

Près de 7 répondants sur 10 (73%) indiquent que leur CVS est en place et opérationnel (8 ESMS adultes sur 10 ont mis en place un CVS contre 5 sur 10 dans le secteur enfants)¹² :



Les 22% d'ESMS dont le CVS n'est pas mis en place sont pour la majorité des services (80%) : **SAVS/SAMSAH** (secteur adultes) et **SESSAD** (secteur enfants). Seul 1 **SAVS** et 1 **SESSAD** sur 3 ont en effet un CVS mis en place ou en cours.

Il est en cours de mise en place en majorité dans le secteur enfants (**IME** et **SESSAD**).

Pour rappel, le conseil de la vie sociale est obligatoire lorsque l'établissement ou le service assure un hébergement ou un accueil de jour continu ou une activité d'aide par le travail.

Lorsque le CVS **n'est pas en place**, il existe dans la majorité des cas d'autres formes de participation qui sont avant tout : **les enquêtes de satisfaction/thématiques (69%)** et **les groupes d'expression ou comité d'usagers (45%)**, d'autres évoquent également la participation active des jeunes et des familles au quotidien dans l'accompagnement ou de réunions/journées « participatives » avec les bénéficiaires ou familles dédiées aux échanges.

« Les jeunes et les familles sont acteurs de l'accompagnement au quotidien. » (SESSAD)

« Réunion maison mensuelle (ados, équipe éducative, direction). » (ITEP)

« Sollicitations ponctuelles des personnes accompagnées sur des actions ou des outils. » (SAMSAH)

Parmi les 125 ESMS enfants qui n'ont pas de CVS, 10 indiquent **n'avoir mis en place aucune forme de participation**¹³ (aucun dans le secteur adulte) avec plusieurs raisons évoquées : pas assez de temps, les professionnels ne savent pas comment faire, les personnes accompagnées ne le souhaitent pas, ne comprennent pas toujours ce qu'on leur demande ou ne sont pas assez soutenues dans cette démarche.

Parmi les répondants qui ont un CVS en place et opérationnel (n=271 sur 369 ; 73%) :

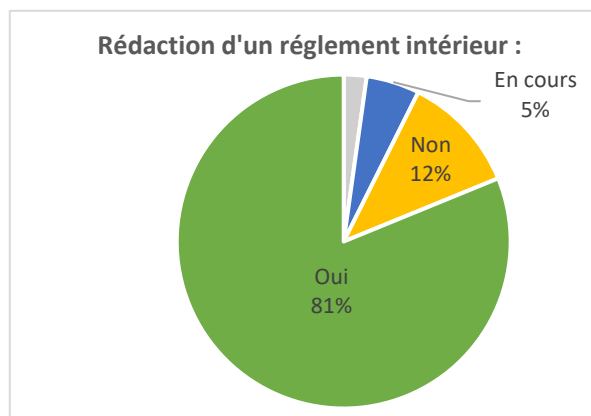
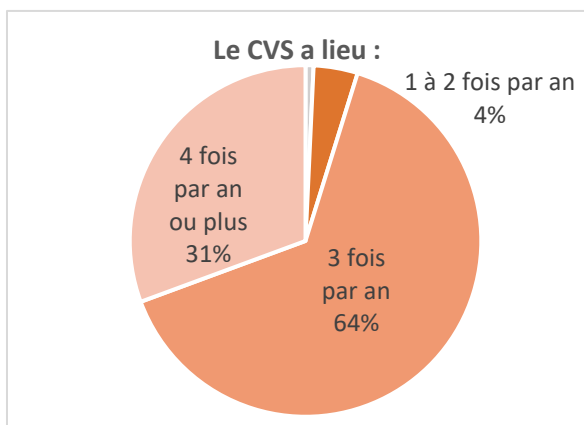
- Pour 6 répondants sur 10, la **fréquence des réunions** est de **3 fois par an**¹⁴, et pour 3 sur 10 de 4 fois par an et plus (notamment dans les ESAT).
- 8 répondants sur 10 ont rédigé un **règlement intérieur** (Cf. 7 sur 10 selon les élus personnes accompagnées)¹⁵ mais seul le quart a rédigé un rapport d'activité annuel qui a été présenté à l'organisme gestionnaire (62% non, 14% ne savaient pas)

¹² Pour rappel dans cet échantillon, il y a parmi les ESMS adultes 24% de SAVS/SAMSAH et parmi les ESMS enfants 39% DE SESSAD

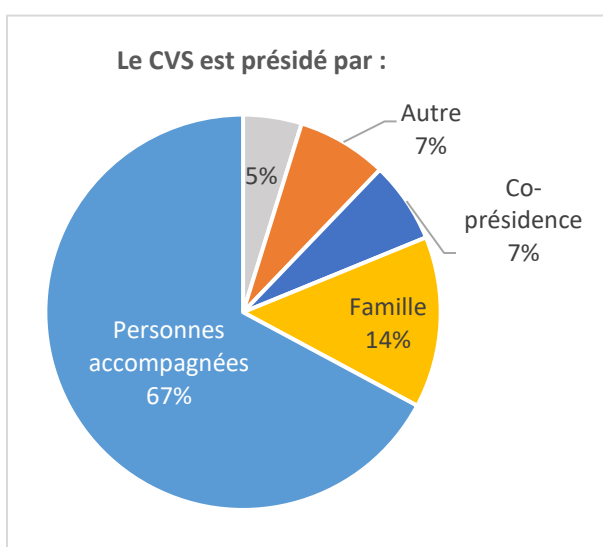
¹³ Pour rappel, lorsque le conseil de la vie sociale n'est pas mis en place, il est institué toute autre forme de participation https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006074069/LEGISCTA000006190099/

¹⁴ **Article D311-16** Le conseil se réunit au moins trois fois par an sur convocation du président et le conseil est réuni de plein droit à la demande, selon le cas, à la majorité de ses membres ou de la personne gestionnaire.

¹⁵ **Article D311-19** Le conseil établit son règlement intérieur dès sa première réunion et article D. 311-20 « Chaque année, le conseil de la vie sociale rédige un rapport d'activité que le président du conseil de la vie sociale présente à l'instance compétente de l'organisme gestionnaire de l'établissement. »



- Près de 7 CVS sur 10 sont présidés **par des personnes accompagnées**¹⁶



Dans 7 ESMS adultes sur 10 (71%), le président est une personne accompagnée contre 5 sur 10 en ESMS enfants (54%).

En **EEAP** et en **MAS**, le président est plus souvent une famille (ou proche aidant).

Pour la moitié des ESMS qui ont mis en place une co-présidence (7%), il s'agit généralement d'un binôme famille/personne accompagnée.

Dans 20 ESMS (8% de ceux qui ont un CVS), la présidence est au contraire assurée par la direction seule ou en binôme. 5 ESMS indiquent ne pas avoir de président.

Composition des CVS selon le type de représentants (nombre de représentants élus min et max)	Moyenne Globale	Moyenne ESMS Adultes	Moyenne ESMS Enfants
Personnes accompagnées (de 0 à 8)	4,5	5	4
Représentants légaux (enfants mineurs) (de 0 à 6)	1	0	2
Familles/proches aidants (de 0 à 7)	2	2	2
Sous total	7,5	7	8
Organisme gestionnaire (de 0 à 5)	1,5	1	2
Professionnels de la structure (de 1 à 7)	2	2	2
Mandataires judiciaires (de 0 à 5)	0,5	0,5	-
Sous total	4	3,5	4
Total	11,5	10,5	12

Seuls 16 ESMS (en majorité dans le secteur enfants) indiquent avoir des représentants de groupements de personnes accompagnées (CDCA, GEM, etc.) et 12 ESMS ont des représentants bénévoles.

Alors que 3 ESMS sur 10 indiquent accueillir pour participer aux débats un élu municipal de leur commune d'implantation (34%), 5 sur 10 n'accueillent pas de personnes externes à leur structure au sein de leur CVS (53%).

¹⁶ Le président du conseil est élu au scrutin secret et à la majorité des votants par et parmi les membres représentant les personnes accueillies ou en cas d'impossibilité ou d'empêchement, par et parmi les représentants mentionnés aux 1° à 4° II de l'article D. 311-5.

Le secteur adulte semble accueillir davantage de personnes externes que le secteur enfant, dont les profils sont variés : représentant du Conseil Départemental de la Citoyenneté (CDCA) (11 ESMS), représentant du conseil départemental (6 ESMS), représentant du Défenseur des droits (3 ESMS) et personne qualifiée (2 ESMS).

« Les élus de la commune ont rencontré les élus du CVS pour un échange sur le rôle et les missions d'élus. »

Autres personnes qui ont pu être également invitées : administrateur/direction générale, association/GEM, conseillère mutuelle, professionnels de l'établissement (non élus), des usagers du dispositif de l'habitat inclusif, directeur MDPH, DSDEN, établissement scolaire, partenaires, représentant CVS départemental, proches et aidants des personnes accompagnées, ...

Au total (tous profils confondus), il y a en moyenne 19 personnes qui participent à un CVS (17,5 pour le secteur adultes et 20 pour le secteur enfants). Les ESMS observent, dans leur ensemble, la règle favorisant la représentation des usagers au CVS prévue par le Code de l'action sociale et des familles (Cf. encadré ci-dessous), le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, devant être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil. Pour rappel, pour 8 élus CVS sur 10, il y a assez de personnes accompagnées dans les CVS.

Pour rappel :

> **Article D311-5** Modifié par Décret n°2022-688 du 25 avril 2022 - art. 1

I.-Le conseil de la vie sociale comprend au moins :

- 1° Deux représentants des personnes accompagnées ;
- 2° Un représentant des professionnels employés par l'établissement ou le service élu dans les conditions prévues à l'article D. 311-13 ;
- 3° Un représentant de l'organisme gestionnaire.

II.-Si la nature de l'établissement ou du service le justifie, il comprend également :

- 1° Un représentant de groupement des personnes accompagnées de la catégorie concernée d'établissements ou de services au sens du I de l'article L. 312-1 ;
- 2° Un représentant des familles ou des proches aidants des personnes accompagnées ;
- 3° Un représentant des représentants légaux des personnes accompagnées ;
- 4° Un représentant des mandataires judiciaires à la protection des majeurs dans les établissements et services relevant du 14° du I de l'article L. 312-1 ;
- 5° Un représentant des bénévoles accompagnant les personnes s'ils interviennent dans l'établissement ou le service ;
- 6° Le médecin coordonnateur de l'établissement ;
- 7° Un représentant des membres de l'équipe médico-soignante.

Le nombre des représentants des personnes accueillies, d'une part, et de leur famille ou de leurs représentants légaux, d'autre part, doit être supérieur à la moitié du nombre total des membres du conseil.

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/>

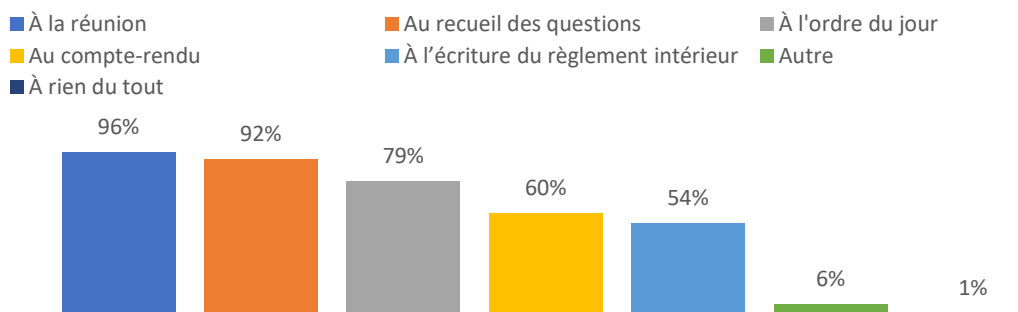
Une instance accessible (niveau d'accès et de participation) ?



- Plus de 9 répondants sur 10 tous secteurs confondus indiquent avoir pu mettre en place au sein de leur structure des élections (candidatures, vote, etc.) pour choisir les représentants élus des personnes accompagnées (6% non, 3% de non-réponses). Ces élections ont eu lieu dans la totalité des ESMS enfants répondants mais seulement dans 6 SAVS ou MAS sur 10 dans les ESMS adultes. (pour rappel, 9 sur 10 parmi les élus CVS).

- La participation des représentants des personnes accompagnées durant la réunion est effective pour la quasi-totalité des ESMS (96%) ; 9 répondants sur 10 tous secteurs confondus (92%) indiquent que les élus participent également au recueil des questions et 8 sur 10 à l'ordre du jour. La participation à l'ordre du jour, au compte-rendu et à l'écriture du règlement intérieur est moindre au sein des MAS et SAVS pour le secteur adulte.

Les élus personnes accompagnées participent :



Certaines structures notamment celles qui accompagnent un public avec un handicap sévère ou au sein d'un service évoquent un fonctionnement et une forme de participation des élus selon elles plus souples et adaptés au public accompagné mais qui limite les temps collectifs formalisés :

« Chaque maison est représentée par un résident. En amont du CVS, il est prévu d'organiser une réunion avec les 4 résidents pour échanger avec eux sur les points qu'ils veulent faire remonter (mais les résidents ne participent pas au CVS car cela les mettrait en difficulté de se retrouver dans un espace collectif). Les 4 résidents référents sont choisis parmi leurs pairs (ce sont les plus autonomes). (MAS) »

« Les troubles des jeunes s'expriment en collectivité, c'est pourquoi, nous privilégions les réunions maison et non le CVS comme forme de participation. » (ITEP)

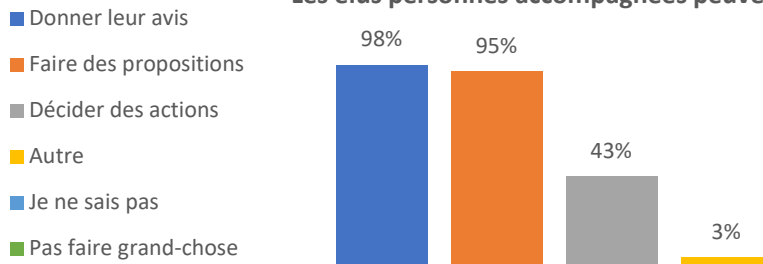
« Le fonctionnement en service ne permet pas toujours des temps collectifs. Les personnes sont centrées sur leur projet de soin et sur leur projet éducatif. Elles sont mobilisées et mobilisables sur des temps collectifs précis avec des repas ce qui rend "l'instance" moins officielle et permet un meilleur échange, moins formalisé. » (SAVS/SAMSAH)

- 9 répondants sur 10 (92%) indiquent que les demandes des personnes accompagnées **sont recueillies en amont des réunions CVS** (notamment au moment de l'élaboration de l'ordre du jour) ; ceux qui répondent « rarement » ou « jamais » (8%) sont davantage représentés au sein des MAS dans le secteur adulte.
- 9 répondants sur 10 (92%) indiquent **que le compte rendu est diffusé ou affiché** dans la structure (8% rarement ou jamais ; 7 sur 10 selon les élus) et la quasi-totalité (98%) que les membres du CVS sont **informés des suites données** à leurs propositions /demandes (pour rappel, 7 sur 10 selon les élus).

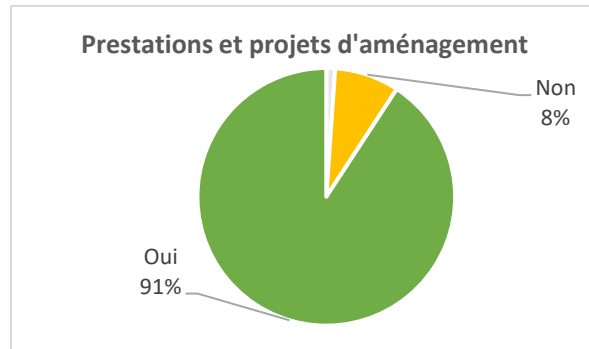
Une instance efficace (changement observé) ?

- La quasi-totalité des ESMS (98%) indique que les élus **donnent leur avis durant la réunion et font des propositions**, bien que dans une moindre mesure au sein des MAS et SAVS pour le secteur adulte. Seuls 4 répondants sur 10 évoquent la possibilité d'y décider des actions pour les personnes accompagnées (idem réponses élus).

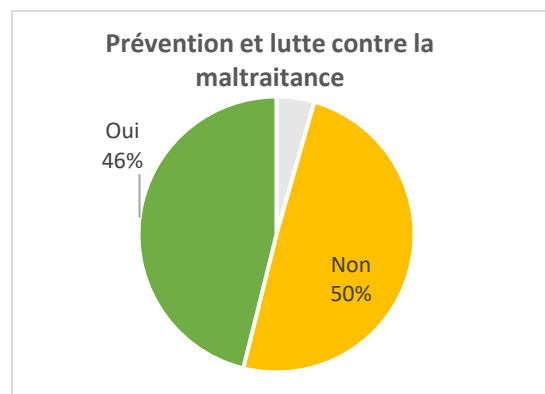
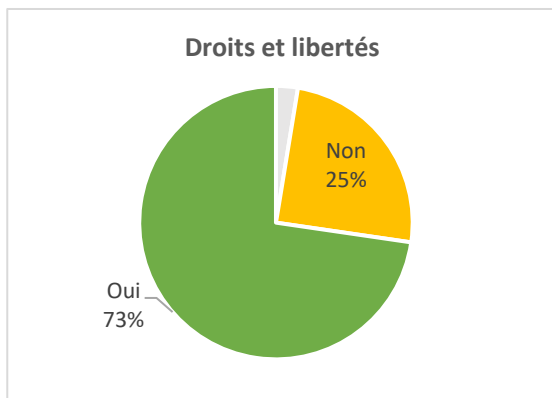
Les élus personnes accompagnées peuvent durant le CVS :



Pour 9 répondants sur 10, le CVS a donné son avis sur les prestations proposées et les projets d'aménagements ou de travaux, d'entretien ou d'accessibilité des locaux



Pour 7 répondants sur 10, le CVS donne son avis sur les droits et libertés des personnes accueillies (8 sur 10 en secteur adultes contre 6 sur 10 en secteur enfants). Mais pour seulement près de 5 sur 10, le CVS a donné son avis sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance (46%) (7 sur 10 en **EAM** et 7 sur 10 en **SESSAD** contre 2 sur 10 en **IME**).



Les CVS ont pu également être impliqués durant l'année 2023 dans d'autres instances (Conseil d'administration, commissions inter-CVS...), commissions ou groupes de travail thématiques (projet d'établissement, livret d'accueil, évaluation, repas, nutrition, circuit du linge, projet de transformation, passage en dispositif, gestion des risques et prévention de la maltraitance...) ou actions (élections des représentants, enquête de satisfaction, bilan annuel...)



Parmi les propositions abordées et mises en place en 2023, quelques exemples non exhaustifs de la diversité des sujets abordés :

Achat de matériel

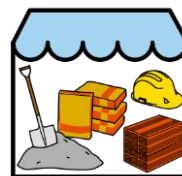


- voiture de service/camion/minibus
- mobilier (canapé, salon de jardin/banc, chariot, rideaux, fauteuils ergonomiques, cuisinière, etc.)
- multimédia (lecteur DVD, tablettes, abonnements, WIFI, etc.)
- jeux extérieurs / équipements sportifs ou de loisirs (babyfoot, table de ping-pong, panier de basket...
- distributeurs de boissons/ fontaine à eau

« Mise en place d'une sonnette à l'extérieur d'une maison. Amélioration de la prestation d'un transporteur dans le cadre du transport des résidents de l'accueil de jour. » (MAS)

Aménagement et travaux

- installation de stores/avancée toit/éclairage, luminaires extérieurs, peinture, climatisation/ventilateurs,
- salle de repas, espace self,
- espace récréation/préau, abri/local vélos, garage, abri-bus, terrain de pétanque/foot, city park/stade, piscine, bibliothèque,
- rénovation salle de pause/informatique, des sols, du foyer, des ateliers, chambre d'accueil temporaire, circulation dans les bâtiments,
- sécurisation des allées, panneaux de signalisation, parking, circulation des véhicule
- cabanon, espace fumeurs...



« Aménagement d'un espace couvert (préau) pour que les jeunes puissent disposer d'un espace abrité lors des temps d'activités sportives ou récréations » (IME)

« Mise en place de salle de repas adaptée pour des jeunes plus sensibles au bruit. » (IME)

« Les personnes ont interpellé notamment sur la nécessité ressentie de mettre en place des éclairages supplémentaires, des places de parking supplémentaires ... » (ESAT)

« Aménagement des extérieurs pour les fauteuils roulants. » (EANM)

« Aménagement d'un nouveau logement des familles F3 pour des courts séjours ; Organisation de cafés des familles. » (MAS)



Activités/loisirs/citoyenneté

- journée jardinage, équithérapie, couture, socio-esthétisme
- auberge espagnole/pique-nique
- fête annuelle/kermesse, tournois sportifs
- atelier parents/réunion rentrée scolaire/rencontre avec professionnels
- projets artistiques, bourse aux jouets, séjours vacances,
- sorties : concert, Laser Game, Qi Quong
- bar auto-géré
- achat de mangas
- formation aux gestes qui sauvent, sensibilisation avec les gendarmes sur la cyber-attaque...

« L'organisation d'un évènement ouvert à l'ensemble des familles et personnes accompagnées en présence de l'ensemble de l'équipe, La création d'un blog ... » (SESSAD)

« Participation à des actions dans le quartier. » (DITEP)

« La soirée écran » (ITEP)

« Les élus du CVS sont entrés en relation avec le conseil de quartier et ont assisté à un conseil de quartier. Ils ont également rencontré les élus de la mairie pour échanger sur le rôle et les missions d'un élu. » (ESAT hors murs)

« Mise en place d'un bar convivial auto-géré tous les vendredis soir. » (EANM)



Fonctionnement/organisation

- commission restauration/menu, visite des cuisines,
- changement de prestataire (repas, transport, etc.),
- répartition des tâches,
- invitation des personnes extérieures au sein des hébergements,
- aménagement/changement des horaires (coucher, fermeture, repas, etc.),
- lingerie unique/processus traitement du linge,
- utilisation de portable,
- règles de vie/règlement intérieur,
- fermeture de l'établissement, nomination des espaces,
- commission œuvres sociales / foyer social,
- connexion internet/TV et réseaux sociaux,
- bons d'achat/chèques cadeau,
- mise en place d'une permanence dans des locaux plus près de leur domicile,
- affichage des plannings...

« Recul des heures de coucher pour les adolescents à l'internat. » (IME)

« Réflexions sur l'utilisation des portables, argent de poche, sortie libre. » (DITEP)

« Mise en place d'une commission transport à la suite de problèmes connus pendant le trajet en car le matin et le soir. » (ESAT)

« Mise en place de la tenue d'une permanence par l'éducatrice dans un bureau en ville plus près de leur domicile - organisation de sorties collectives - validation des outils de la Loi 2002-2 (SAVS)

« Courrier rédigé par les directions au conseil départemental pour demander l'autorisation d'invitation dans leur appartement leurs amis ou famille plus de deux nuits par semaine » (EANM)

Démarche qualité/bienveillance

- questionnaire de satisfaction/boite à questions,
- fidélisation/formation des professionnels,
- temps de rencontre / permanence avec représentant élu,
- respect des personnes,
- création d'un blog /info/rencontre avec les familles,
- pairaidance/accueil,
- résultat économique/budget,
- transferts inter-établissements,
- tri des déchets...



« Travail sur la logique de parcours (orientation, visites, continuité de soins, ...). Le transport par les taxis pour les prises en charge, le droit à être entendu et écouté en cas de problème. » (SESSAD)

« Pour les enfants, une demande a abouti à des nominations des espaces de l'institution (exemple : rue de l'amitié, allée de la bienveillance ou encore place des bonjour-au revoir » (ITEP)

« Création d'un questionnaire plus adapté aux résidents accueillis : nouveau questionnaire créé avec les représentants des usagers et la RAQ. » (EAM/FAM)

« Retour sur un événement indésirable où un résident a enlevé le pantalon d'un autre résident dans le parc de la résidence, échanges avec les membres du CVS pour réfléchir à la notion de respect et de l'intégrité de la personne. Les membres du CVS ont proposé de revoir la charte de bientraitance en groupe de parole... » (EANM)

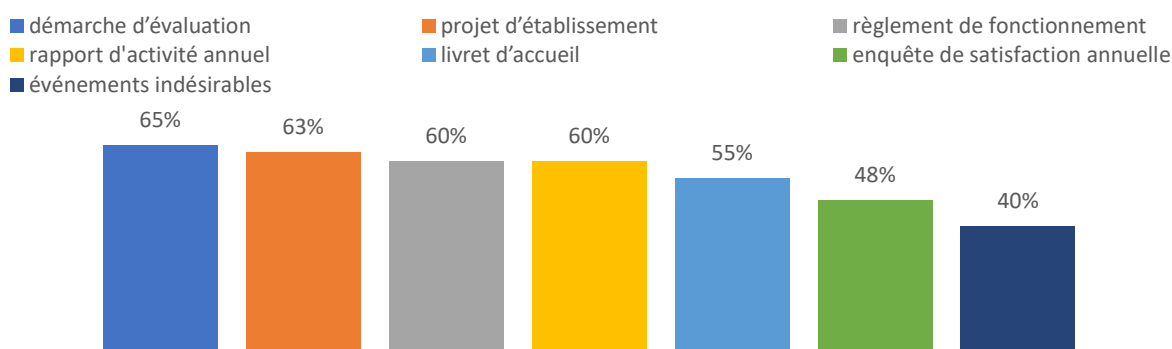
« Fidélisation des remplaçants sur les unités (limiter les changements de personnels). » (EANM)

« Lettre au Défenseur des droits à la suite d'un refus d'entrée par un musée. » (EANM)

« Projet de débat avec les familles, les résidents et professionnels sur un sujet précis ; exemple : les mesures de protection. » (EANM)

- 6 répondants sur 10 indiquent que le CVS a été associé à la démarche d'évaluation de l'établissement (8 sur 10 pour les SAVS) ou pour élaborer le projet d'établissement (9 sur 10 pour les SAVS contre 4 sur 10 pour les IME et ITEP) ainsi que pour le règlement de fonctionnement. Seuls 4 sur 10 ont eu une présentation de l'analyse des événements indésirables (40%).

Le CVS a été associé à :



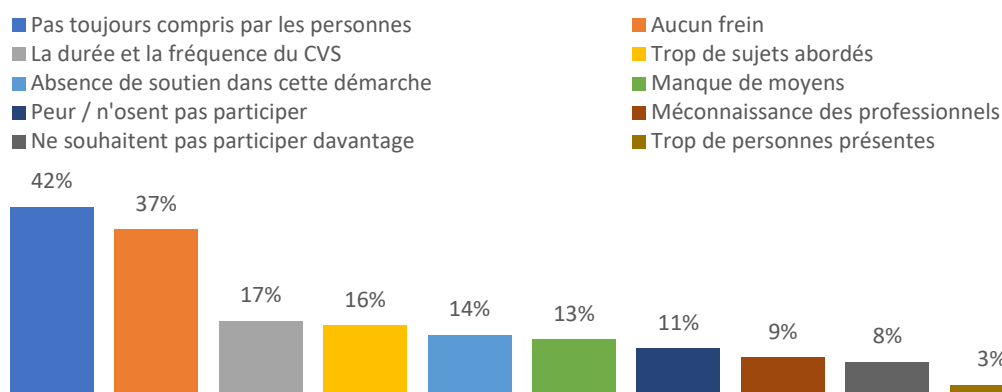
- 9 répondants sur 10 indiquent que le CVS n'a pas orienté des demandes d'information ou de réclamation concernant un dysfonctionnement grave vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.¹⁷ Ces missions spécifiques (et récentes) semblent peu connues des ESMS/élus.

Une instance faisable et efficiente (leviers et freins, ressources nécessaires) ?

- 4 répondants sur 10 (42%) indiquent comme frein principal à la participation des personnes accompagnées leurs difficultés de compréhension notamment au sein des MAS, des EANM et SAVS dans le secteur adulte ou en IME dans le secteur enfants. Le souhait de ne pas participer davantage ou la crainte de participer se retrouve davantage au sein des SAVS.

¹⁷ Article D311-15 II.-Dans le cas où il est saisi de demandes d'information ou de réclamations concernant les dysfonctionnements mentionnés à l'article L. 331-8-1, le président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits.

Les principaux freins à la participation durant les CVS :



« Manque de moyens de communication adaptés. Les personnes accompagnées n'ont pas toutes saisi le sens de la participation. » (EANM)

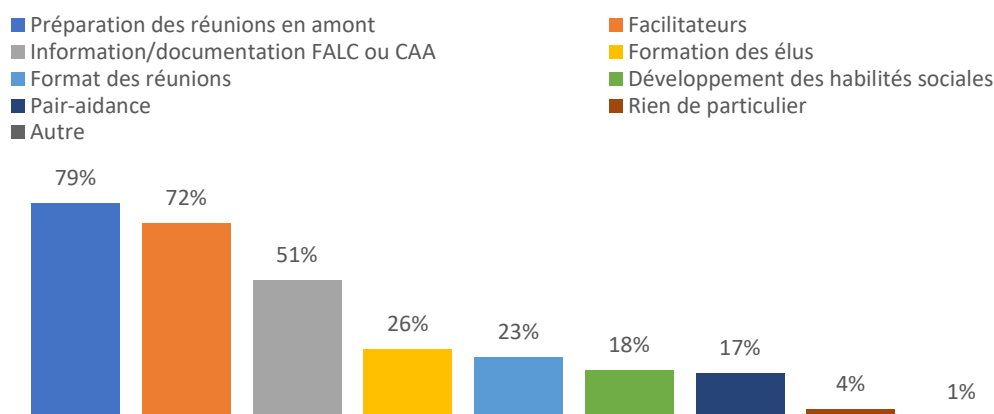
« Handicap lourd (polyhandicap / TSA) avec une déficience intellectuelle sévère à profonde ne permettant pas aux personnes accompagnées de participer aux réunions. » (MAS)

« Difficultés à ce que le CVS sur toute la durée soit adapté à la compréhension des usagers. » (IME)

« Les habitudes de fonctionnement et les postures professionnelles, parentales et des personnes accompagnées elles-mêmes freinent parfois encore la pleine expression. » (EANM)

- 8 répondants sur 10 (79%) préparent les réunions en amont (recueil et préparation des questions, de l'ordre du jour, réunion préparatoire, etc.) et 7 sur 10 proposent des facilitateurs aux personnes accompagnées élues (72% ; seulement 4 sur 10 en MAS). Seuls 5 sur 10 communiquent des informations en FALC ou utilisent la CAA (moins de 2 sur 10 en MAS contre 6 sur 10 en EANM pour le secteur adulte ; moins de 3 sur 10 en EEAP contre plus de 6 sur 10 dans les SESSAD et DITEP pour le secteur enfants).

Les moyens mis à disposition ou outils utilisés pour soutenir la participation au sein des CVS :



En annexe : Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS p 45.

La formation des élus est davantage utilisée dans le secteur adultes (et plus particulièrement en ESAT) et le développement des habilités sociales ainsi que le format des réunions (session restreinte, plus courtes 1h/1h30...) dans le secteur enfants.

La question du profil du facilitateur (ou professionnel en soutien) varie d'une structure à l'autre : certains vont mobiliser le professionnel élu au CVS pour assurer cet accompagnement, d'autres un professionnel non élu (éducateur/équipe éducative, professionnel référent citoyenneté).

Secteur adulte

« Chaque représentant, accompagné d'un professionnel ou d'un pair aidant, recueille les souhaits, questions et autres auprès de ses collègues. L'ensemble des représentants des personnes se réunissent avec un représentant des professionnels et des parents afin de préparer ensuite l'ordre du jour. » (ESAT)

« Nous avons créé un document en picto permettant aux élus non lecteurs de se souvenir des demandes et de noter le nombre de leurs pairs ayant approuvé la demande. Ce document sert aussi de restitution post CVS auprès des autres personnes accompagnées. » (EANM)

« Les usagers élus du CVS se réunissent en amont pour échanger sur les sujets qu'ils souhaitent aborder. Le SAVS met à disposition une salle pour eux en ce sens. Les éducateurs du SAVS reprennent individuellement avec les usagers les comptes rendus des CVS afin de s'assurer de leur compréhension et que la validation le jour du CVS suivant soit pleinement actée. » (SAVS/SAMSAH)

Secteur enfants

« Les jeunes plus à l'aise avec l'exercice aident en séance les moins à l'aise à s'exprimer, se calmer, lire leurs notes. » (SESSAD)

« Les questions sont travaillées en réunion de citoyenneté. » (EEAP)

« Un atelier éducatif citoyen travaille sur les demandes, les droits, les devoirs, les libertés et les interdits. » (ITEP)

Pour renforcer le rôle et la place des représentants élus, plus du tiers des ESMS (36%, n=98) ont mis en place des modalités spécifiques comme :

- Un inter-CVS entre plusieurs pôles
- Un accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS
- Des formations/informations des élus
- Une participation au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) et à des Conseils de la Vie Sociale départementaux (CVSD).

Seuls 3 ESMS ont mis en place une rencontre avec la Commission des usagers (CDU) d'un hôpital.

En annexe : Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS p 45.

Il apparaît cependant côté autorité tarifaire que la qualité perçue des CVS au sein des ESMS est très variable selon les structures/territoires et elle peut être fonction comme évoquée de la dynamique impulsée par la direction :

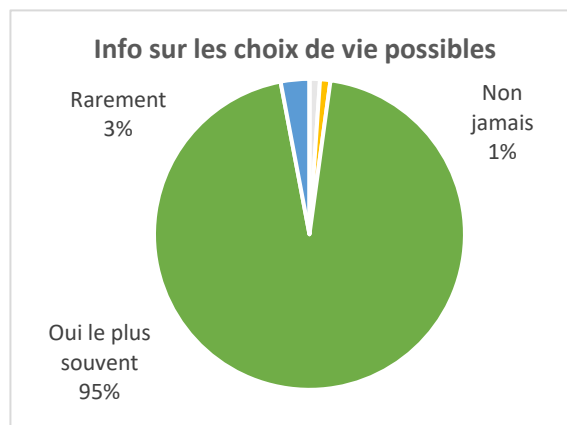
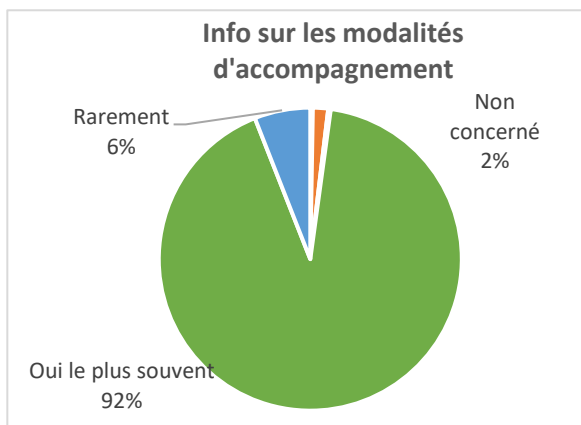
« Certains comptes-rendus sont très bien, généralement FV / FO. D'autres comptes-rendus font 2 lignes, et il y a 3 représentants. Parfois, le directeur ne peut pas répondre aux demandes exprimées au CVS. La qualité des élections est variable également : dans certains ESMS, plusieurs personnes se présentent / dans d'autres c'est une personne qui « se dévoue ». La qualité du CVS est liée à l'impulsion donnée par le directeur / la directrice de l'ESMS. » (CD 33)

« Dans le 64, les ESMS se sont saisis du CVS, c'est ancré même si chacun va à son rythme ; les élections sont en place dans certains établissements ; certains envoient les CR du CVS. » (CD 64)

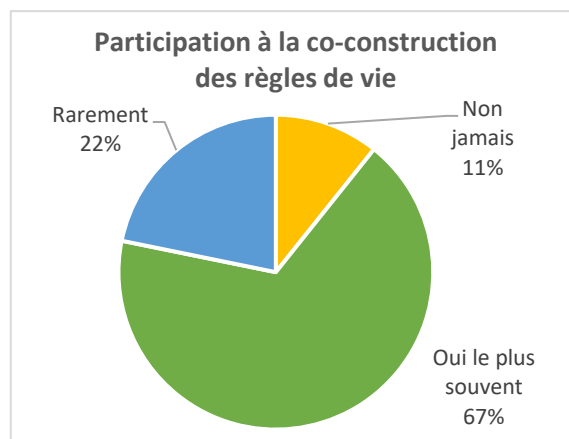
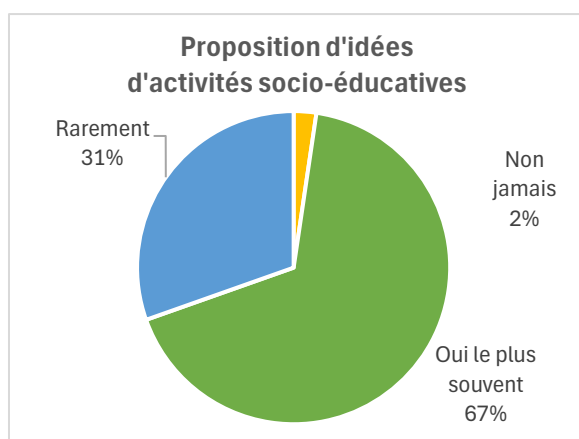
2.2.2. L'établissement ou le service : l'opportunité de pouvoir agir ?

Un espace des possibles

- Pour 9 répondants sur 10, les personnes accompagnées sont informées au sein de leur structure de la nature et des modalités de leur accompagnement (organisation de l'accompagnement, fonctionnement du service, recours possibles) (contre 5 sur 10 en MAS et 7 sur 10 en IEM ; rappel : 8 sur 10 chez les élus CVS) ainsi que des choix de vie possibles pour l'élaboration de leur projet personnalisé (contre 7 sur 10 en MAS ; question non posée aux élus).

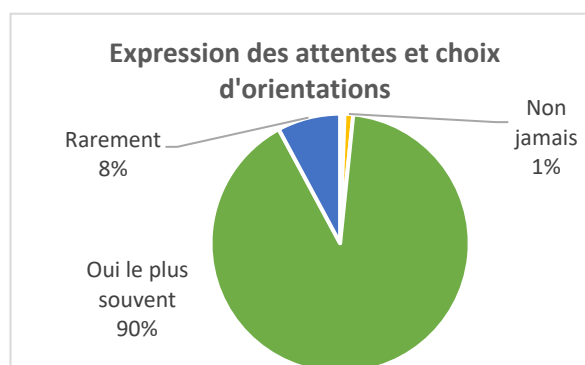


- Pour 3 ESMS sur 10, les personnes accompagnées proposent **rarement ou jamais** des idées d'activités socio-éducatives (6 sur 10 en **MAS** et plus de 4 sur 10 en **SESSAD** ; pour rappel 2 sur 10 pour les élus CVS). 3 ESMS sur 10 indiquent que les personnes accompagnées **ne participent pas ou rarement** à la (co)construction des règles de vie ou de fonctionnement de la structure (boire de l'alcool, inviter des amis en soirée, heures de repas, etc.) notamment en **MAS** et en **FAM** (rappel, 5 sur 10 pour les élus CVS).



Le principal frein évoqué par les ESMS concernant l'absence ou la faible participation à la co-construction des règles de vie notamment concerne, les difficultés possibles de compréhension de la demande des personnes accompagnées (handicap sévère ou jeunes mineurs).

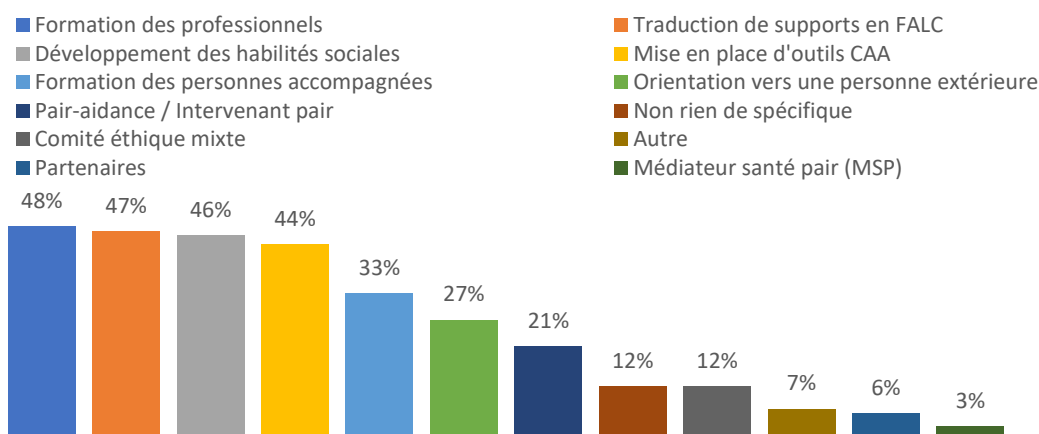
- Pour 9 ESMS sur 10, les personnes concernées expriment leurs attentes et choisissent les orientations de leur parcours de vie, retranscrites dans leur projet personnalisé et/ou dans leur "Dossier de l'utilisateur informatisé" (contre 6 sur 10 en **MAS** et 7 sur 10 en **SESSAD** ou en **IEM** ; pour rappel 8 sur 10 selon les élus CVS).



Des ressources à disposition

- Pour près de 5 répondants sur 10, les 4 principaux outils mis en place pour soutenir la participation des personnes accompagnées concernent :
 - **La formation des professionnels :**
 - 7 sur 10 sur l'autodétermination et le pouvoir d'agir (4 sur 10 en MAS)
 - 6 sur 10 sur le projet personnalisé (8 sur 10 en ESAT et 7 sur 10 en SESSAD) (60%) et Bienveillance et éthique (7 sur 10 en IME/IEM et en MAS)
 - 5 sur 10 sur droits et participation ou la CAA (6 sur 10 en IME et 9 sur 10 en MAS)
 - 4 sur 10 à l'évaluation et l'expression des besoins ou les écrits professionnels
 - **La traduction des supports en FALC** (6 sur 10 en ESAT et 7 sur 10 en IEM, contre 2 sur 10 en MAS) : 7 sur 10, le livret d'accueil et la charte des droits, 4 sur 10, le compte-rendu du CVS et 2 sur 10, le contrat de séjour. Autres documents traduits : droit à l'image, projet personnalisé, projet associatif, d'établissement, enquête, prestations, etc.
 - **La mise en place d'outils CAA** (3 sur 10 en ESAT et 7 sur 10 en IEM)
 - **Le développement des habilités sociales** (6 sur 10 en secteur enfants contre 4 sur 10 en secteur adultes)

Dispositif, partenariat et/ou des outils spécifiques pour soutenir la participation au sein des ESMS :



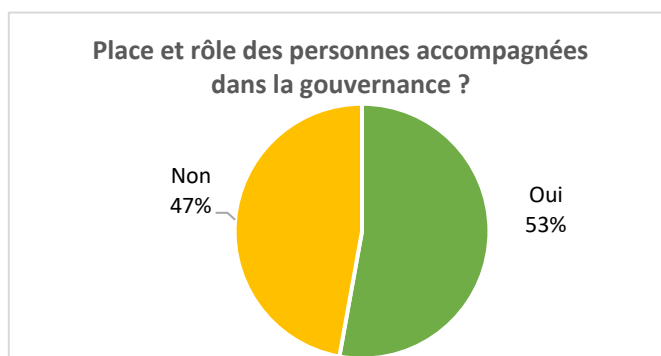
En annexe : Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS p 45.

Seuls 3 ESMS sur 10 ont mis en place des formations pour les personnes accompagnées (7 sur 10 en ESAT) et seuls 2 sur 10 de la pairaidance (7 sur 10 en IEM, 4 sur 10 en ESAT et 3 sur 10 en SAVS)

Parmi les établissements ayant traduit un ou plusieurs documents (en FALC, vidéo, audio, etc) seuls 2 ESMS sur 10 (20%) ont fait systématiquement ce travail **en co-construction avec les personnes concernées** ; Pour 6 sur 10, une partie des documents seulement ont été traduits en co-construction parmi l'ensemble des documents traduits (61%) et pour 2 sur 10 aucuns (17%).

Pour 3 répondants sur 10, la réflexion et le travail en équipe pluridisciplinaire sur la participation ne sont favorisées qu'en partie au sein de leur structure (contre 62% tout à fait, 4% pas du tout et 3% de non-réponses).

- Dans près de 5 ESMS sur 10, les personnes accompagnées n'ont pas de place, ni de rôle dans la gouvernance (plus de 6 sur 10 en MAS et en FAM).



Parmi la moitié des ESMS (53%) qui implique les personnes accompagnées dans la gouvernance, trois formes de participation sont davantage mises en place :

- **Une participation à la construction du projet d'établissement/associatif** (56%)
- **Une rencontre avec les administrateurs lors de groupes de travail thématiques, commissions/comités** (44%)
- **Des personnes élues au conseil d'administration ou qui participent aux séances du CA** (31%)

La participation des personnes accompagnées au choix des dépenses budgétaires est observée dans 12 ESMS et aux évaluations annuelles ou au recrutement des professionnels dans 4 ESMS (SESSAD, ESAT, SAVS ou ITEP)

En annexe : Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS p 45.

Plus de 3 ESMS sur 10 souhaitent mettre en place de nouvelles pratiques pour favoriser la participation des personnes accueillies au sein de la gouvernance (contre 49% qui ne savent pas et 13% qui disent non). En priorité, ils souhaitent proposer à des personnes accompagnées de participer :

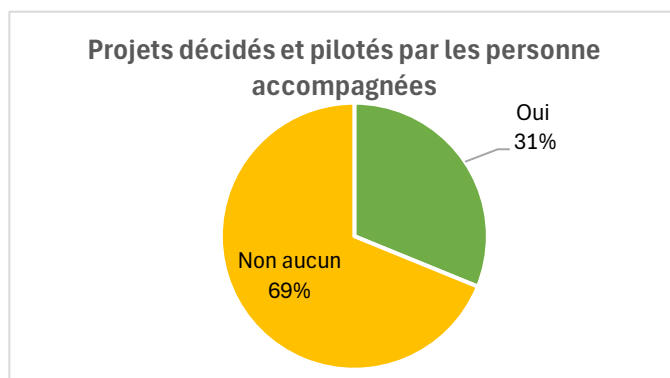
- Aux séances du CA (42%)
- À la construction du projet d'établissement/associatif (50%)
- Au recrutement des professionnels et/ou aux choix des dépenses budgétaires (20%)

L'absence de politique de participation ou d'axes stratégiques dédiés à la participation de la part de l'organisme gestionnaire, des financements dédiés mais aussi la sévérité du handicap ou le statut de mineur sont les principales raisons pour justifier la non-implication des personnes accompagnées au sein de la gouvernance ou la mise en œuvre de projets auto-gérés comme évoqués ci-après.

Les organismes gestionnaires interrogés (n=34) sont 56% en 2023 à avoir dans leur CPOM un axe relatif à **la participation et au pouvoir d'agir** (18% projet à venir et 24% non) déployé à travers plusieurs thématiques : l'auto-détermination, la citoyenneté, la participation sociale, l'émancipation/autonomie et la prise en compte de la parole des personnes accompagnées.

De la co-décision à l'auto-gestion

- Dans 7 ESMS sur 10, les personnes accompagnées ne pilotent pas de projet en auto-gestion (gestion et prise de décision par les personnes accompagnées seules avec le soutien éventuel de professionnels) (9 sur 10 en **MAS** et 8 sur 10 en **IME**).



Parmi le tiers d'ESMS (31%) où des projets en auto-gestion sont mis en place, ceux-ci concernent :

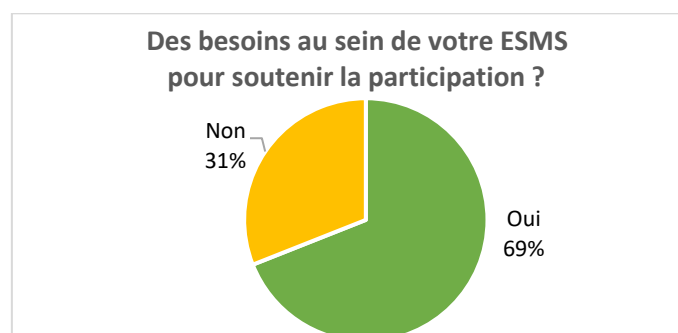
- **Des projets événementiels, sportifs, de vacances et de loisirs dont auto-gestion de café/bar pour 6 ESMS (30%) :** groupe de musiciens inter-établissements, groupe de supporters, conseil coopératif, festivité 40 ans, animal de compagnie, etc.
- **Une association sociale ou culturelle (26%)**
- **Groupes d'entraide de type GEM ou d'auto-support, groupe d'expression (20%)**
- **Ou des projets plus ponctuels :** d'habitat regroupé, d'aménagement de la salle de pause, etc.

En annexe : Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS p 45.

17% des ESMS (n=60), souhaitent mettre en place des projets auto-gérés par les personnes accompagnées (contre 56% non et 37% qui ne savent pas). Ils envisagent en priorité : des groupes d'entraide ou de pairaidance (accueil des nouveaux, etc.), délégués Nous aussi, séjours vacances ou des projets ponctuels (création de vidéo de sensibilisation, aménagement d'une salle de pause, habitat diffus connectés, etc.).

2.2.3. Devoir ou pouvoir agir mais avec quels outils ?

- D'une manière générale, 7 ESMS sur 10 indiquent avoir des besoins pour favoriser la mise en œuvre de ce type de démarche et ainsi soutenir la participation des personnes accompagnées (9 sur 10 en **MAS** et 8 sur 10 en **EANM** ; et 8 sur 10 pour les ESMS enfants).



Les trois principaux besoins évoqués pour rendre effective la participation au sein des ESMS, que ce soit dans une approche collective ou individuelle, vont toutes dépendre de ressources financières (Cf. tableau d'un exemple de calcul réalisé par un OG en annexe) :

- **Pour plus de 4 sur 10, un besoin de formation des personnes accompagnées (45%)** : rôle et missions des élus au CVS ou à la gouvernance, auto-détermination et citoyenneté, prise de parole, communication alternative et améliorée dont FALC et gestion de projets pour de l'auto-gestion (5 sur 10 en MAS et EANM, en ITEP et IME)
- **Pour 4 sur 10, besoin de ressources humaines (42%)** : des temps d'accompagnements spécifiques et dédiés avec des professionnels formés pour aider à préparer les temps d'intervention, faciliter l'expression ou traduire en FALC (5 sur 10 en MAS, EANM et IME)
- **Pour près de 2 sur 10, besoin de ressources matérielles (19%)** : pour la mise en œuvre de la CAA, l'achat de tablettes ou ordinateurs, des salles à disposition, le transport des personnes accompagnées (6 sur 10 en EEAP et 4 sur 10 en MAS et ITEP).

Les besoins de partenariats sont peu évoqués (8%) et davantage dans le cadre des projets auto-gérés, du côté de la recherche de mécénat ou de lien avec l'éducation populaire.

Les besoins selon le type de participation recherchée :

	Formation personnes accompagnées	Ressources Humaines	Ressources matérielles	Autres besoins	% ESMS avec des besoins
CVS	51%	46%	20%	8%	72%
Fonctionnement et Projet personnalisé	48%	47%	25%	11%	74%
Gouvernance	49%	35%	15%	15%	67%
Projets auto-gérés	30%	41%	14%	13%	65%
Tous besoins	45%	42%	19%	12%	69%

Autres besoins évoqués par les professionnels :

- La prise en charge des transports, voire un dédommagement pour les personnes engagées dans ces instances,
- L'inscription de cette volonté de la part de la gouvernance dans le projet associatif et les axes stratégiques.

PARTIE 3 – Analyse et discussion

L'étude conduite autour de la participation des personnes en situation de handicap accompagnées au sein des ESMS de Nouvelle-Aquitaine et centrée sur le CVS met en avant plusieurs points :

- **La mise en place des CVS en Nouvelle-Aquitaine** au sein des ESMS qui doivent s'y astreindre (mais aussi dans 1 SAVS et 1 SESSAD sur 3) **apparaît opérationnelle¹⁸ et va, pour certains, au-delà des modalités à respecter a minima** avec par exemple : une fréquence des rencontres supérieure à 3 fois par an, la mise en œuvre d'une co-présidence, la mise en place d'outils et de moyens pour soutenir les élus (facilitateur/faciliteur, FALC, pair-aidance, formation, etc.) ou avec un niveau plus large d'implication pour les élus allant jusqu'à la co-décision ou co-gestion (co-recrutement des professionnels, inter-CVS, élus au CA, etc.).
- **Les pratiques et degrés d'avancement dans la mise en œuvre effective de la participation**, notamment en ce qui concerne la réflexion partagée au sein des CVS **en lien avec la vie en collectivité, apparaissent assez hétérogènes au sein des ESMS** et vont dépendre selon, de la gouvernance, du type d'organisation et d'obligation (hébergement ou non) ou de la sévérité du handicap. Certains services ou ESMS du secteur enfant testent (sans réel cadre de référence) des alternatives pour favoriser ce niveau de participation (conseil des représentants, etc.).

« En ce qui concerne les services et foyers de personnes lourdement handicapées, certains gestionnaires sont très impliqués, et notamment des FAM rattachés à des petites associations, qui transmettent les informations, organisent des groupes d'expression, d'autres gestionnaires pas du tout. Ainsi, les FAM rattachés aux services hospitaliers ne communiquent pas sur leur démarche participative et n'adressent pas les comptes rendus des CVS. » (Conseil départemental 33).

- **La mise en œuvre de certaines modalités du CVS n'est pas encore effective et soulève parfois des interrogations quant à leur pertinence ou faisabilité** dont, celles en lien avec les mesures plus récentes comme : l'étendue et le respect des missions du CVS (ex. élaboration de la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance), le niveau d'implication des élus (ex. orientation des demandes d'informations ou les réclamations individuelles), l'ouverture vers l'extérieur (ex. élargissement de la composition du CVS), la diffusion et l'accessibilité des informations (ex. rédaction des documents en FALC ou d'un rapport d'activité) ou l'exercice démocratique (vote des propositions et réponse systématique apportée par la Direction).

« Les informations réglementaires à présenter aux familles sont nombreuses, longues et complexes (ex : document de désignation de la personne de confiance de 10 pages), et sont de nature à inquiéter les familles : comment les simplifier en restant dans les attentes de la loi ? (Réflexion en cours à ALEFPA, en s'appuyant sur un groupe de travail de travailleurs d'ESAT). Il faudrait des documents en FALC / langues étrangères. » (PCPE)

Plus précisément, cette étude montre de manière positive :

- L'implication et la motivation importante des différents acteurs au sein des CVS qui sont en place et leur influence constatée sur le projet de l'établissement ou du service,

« Les personnes accueillies élues au CVS sont pleinement investies dans leur rôle de représentants. » (EANM)

« Participation active qui impacte le projet d'établissement. » (ITEP)

« Il n'est pas toujours facile de mobiliser les jeunes, même si finalement ils sont très participatifs lors des réunions. La restitution doit encore être travaillée pour qu'elle soit facilitée. » (IME)

« Le CVS permet d'obtenir des améliorations : c'est suite à une demande de l'ESAT hors les murs que le remboursement des frais de déplacement a été obtenu pour tous les ESAT de l'ADAPEI. »

¹⁸ Pour rappel, taux de réponse de 33% des ESMS de la région – enquête non exhaustive mais représentative
La participation des personnes accompagnées au sein des ESMS en Nouvelle-Aquitaine

- La pertinence de créer des temps de rencontre et d'échanges entre les élus CVS de différents pôles ou organismes,

« Plusieurs rencontres avec d'autres CVS (du CH de Mont de Marsan, des ESMS de LADAPT en 47 etc.) ont été mises en place en présentiel et distanciel. Ces journées ont été organisées avec le soutien des professionnels pour favoriser les échanges entre les personnes, aborder des sujets choisis par les personnes elles-mêmes et passer un moment convivial. » (SAVS/SAMSAH)

Mais souligne également plusieurs points de vigilance dans sa mise en œuvre :

- Le temps nécessaire à y accorder pour que cela fonctionne (et donc des moyens notamment humains/financiers/formations nécessaires) avec une vigilance à accorder à la communication et notamment à l'accessibilité des contenus (notamment de leur traduction en FALC ou utilisation de la CAA) ainsi qu'au rythme donné à cette instance (durée, fréquence)

« Le CVS est une instance importante pour les résidents cependant, ils sont souvent en grande difficulté pour comprendre les enjeux de ce moment. L'établissement met en place beaucoup d'outils pour faciliter le plus possible la compréhension des résidents. » (EAM/FAM)

« Des formations sont nécessaires pour que les PV soient rédigés en FALC par exemple (accessibles à tous). » (IME)

- La difficulté de recueillir et traiter des sujets qui aient du sens pour tous, qui ne soient pas redondants ou trop éloignés des préoccupations des personnes accompagnées (de la vie quotidienne) et en lien avec la démarche qualité

« Il est observé qu'il est difficile pour une personne vivant à domicile, accompagnée par un service de se sentir concernée par la vie de ce service, le sentiment d'appartenance et de représentation est faible. Dans le cadre de l'accompagnement de personnes souffrant de troubles psychiques, la mobilisation et la régularité de la participation, notamment, sont soumises à l'évolution de l'état de santé psychique. » (SAMSAH)

« Leur participation reste fortement centrée sur leurs préoccupations quotidiennes en lien avec leur vie au sein de l'établissement. Les mêmes questions reviennent souvent. Difficultés à faire valoir leur rôle auprès des autres personnes accompagnées. » (EANM)

« Des demandes qui reviennent chaque fois sur les mêmes thématiques (nourriture, aménagement des espaces). » (IME)

- Le sens que peut revêtir la participation pour un public avec un handicap sévère où les difficultés de compréhension et/ou de communication sont importantes et le décalage entre les missions attribuées au président et le « principe de réalité » souligné par certains professionnels¹⁹,

« Au regard de leur déficience cette instance ne fait pas sens pour eux. » (MAS)

« Il est difficile de mobiliser leur attention compte tenu de leurs difficultés cognitives qui limitent grandement leur compréhension de ce à quoi sert un CVS. » (EANM)

« Le niveau d'attente des CVS en termes de réglementation, questionnement sur le projet d'établissement, règlement intérieur, CPOM etc... est souvent inaccessible pour les résidents dont les capacités cognitives sont limitées et qui s'intéressent pour l'essentiel davantage à leur quotidien de façon très pragmatique. » (EAM/FAM)

« Comment impliquer le CVS pour des grand projet comme la refonte du projet d'établissement... Dans la mesure où ils ont des difficultés pour lire et des problèmes d'attention... Comment rendre cela possible ? » (ITEP)

¹⁹ Exemple de mission : article D311-15 « II.-Dans le cas où il est saisi de demandes d'information ou de réclamations concernant les dysfonctionnements mentionnés à l'article L. 331-8-1, le président oriente les demandeurs vers les personnes qualifiées, le dispositif de médiation ou le délégué territorial du défenseur des droits. »

Plus globalement, cette étude souligne également quelques points de réflexion exprimés par certains professionnels sur la participation des personnes accompagnées au sein des ESMS :

- Il y a une approche dynamique et effective en cours au sein des ESMS autour de l'individualisation/la personnalisation des projets mais qui, **pour certains professionnels, peut mettre au second plan la réflexion partagée/co-construite autour des problématiques en lien avec la vie en collectivité ou au sein d'un service** notamment pour un public plus empêché ou qui se rencontre peu au quotidien (accompagné par un SAVS par exemple).

« Les ESMS pratiquant des prises en charges individuelles et ciblées répondent aux besoins des usagers et à ceux de leurs proches mais cela n'encourage pas la participation à des réunions en groupe. » (PCPE)

- **Certains professionnels peuvent se sentir confrontés à une injonction qu'ils jugent paradoxale**, entre le principe « de faire avec », d'auto-détermination ou l'obligation de mettre en place une instance collective de co-construction **qui se heurte selon eux, à la faisabilité des demandes exprimées par les personnes concernées (à un niveau individuel) et des élus (à un niveau collectif) avec la non prise en compte des attentes parfois récurrentes**, soulignant cette fragile adéquation entre attentes (exprimées par les personnes), désirs (souvent intériorisés) et besoins (identifiés par les professionnels) dans un contexte contraint (au niveau budgétaire, ressources humaines, etc.).

« Les CVS sont trop « descendants », ils répondent à une obligation de rendre compte à des représentants qui sont finalement assez isolés, et qui ne portent pas vraiment une force collective. » (APPV)

Face à ces interrogations, il apparaît intéressant, au sein des ESMS, de travailler plus précisément dans le cadre des CVS notamment :

- **Sur l'information et la communication** : faire connaître et expliquer le CVS (ses élus, ses missions et son fonctionnement) et communiquer sur le travail réalisé de manière accessible (ordre du jour, compte-rendu, etc.),
- **Sur la composition du groupe** : ouvrir le CVS à l'extérieur pour partager la réflexion et les préoccupations tout en gardant un équilibre pour respecter la participation de tous et notamment réfléchir à la place et au rôle des parents *« des bénévoles pas toujours disponibles »*, face à l'implication aujourd'hui non obligatoire des enfants mineurs dans ce type d'instance et de réfléchir à la notion de co-présidence,

« Mon fils s'en fout du CVS, c'est pas du tout son problème » ; « ça pose la question de la présence très importante des parents au CVS » (Famille)

- **Sur la démocratie participative** : renforcer le processus avec la mise en place d'un protocole électoral pour le choix des élus, d'une procédure qui régit les débats et le vote pour les propositions qui seront faites, mais aussi pour donner un cadre validé collectivement pour assurer un retour systématique de la part de la direction. Faire trace aussi de l'impact des projets individualisés sur l'organisation collective à travers le recueil quotidien de l'expression du bien-être ou mal-être des personnes accompagnées (notamment pour des publics avec un handicap plus sévère),
- **Sur la compréhension et l'expression** : outiller les élus pour renforcer leur participation à travers la mise en place de formations (CVS, prise de parole, droits et recours possibles etc.), de professionnels facilitateurs, de communication alternative et améliorée (dont FALC) et de rencontres avec des pairs,
- **Sur l'implication et la motivation des élus** : trouver un équilibre entre les sujets institutionnels et les préoccupations quotidiennes en incluant davantage et ce, de façon progressive et adaptée, les outils de la qualité (événements indésirables, plaintes et réclamations, projet d'établissement, etc.)

« Le CVS est un outil trop « sérieux » ; il faut créer une énergie, des perspectives. Par exemple, en invitant des partenaires du territoire qui ont quelque chose à dire, pour partager des informations, de l'expérience : assos de parents, des pair-aidants, des GEM, des assos autisme ou sport adapté... » (APPV)

Tout en s'appuyant notamment sur deux projets développés au niveau régional :

- Soutien à l'autodétermination des choix de vie par la **Communication alternative et améliorée**, dans le cadre des Communautés 360 (appel à projet)²⁰
- **Pair-aidance** : EPOP « Pouvoir d'agir et participation des personnes en situation de handicap »²¹ ou Espairs Dordogne²²

Pour soutenir cette démarche, il apparaît nécessaire au niveau institutionnel :

- **De renforcer les moyens** (dont la formation continue de tous les acteurs concernés aux recommandations de bonnes pratiques²³) **et financements** (Appel à projet Démocratie en santé, etc.) pour appuyer cette dynamique au sein des ESMS et développer toute forme de participation collective en laissant une place à l'innovation et à d'autres espaces d'expression plus informels **notamment auprès des services (SESSAD, SAMSAH, SAVS) et de publics avec un handicap plus sévère (FAM/MAS),**

- D'inscrire cette démarche de manière formalisée et obligatoire **dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**, à partir d'un socle commun et d'axes modulables,

« Le service du CD souhaite recruter un agent pour travailler sur la qualité via les CPOM ; il pourrait également aborder les dimensions de la participation avec les établissements. »

- **D'en suivre sa mise en œuvre**, sur le plan de l'effectivité (en place ou non), mais aussi en évaluant son efficacité (impact observé) et son accessibilité (niveau de participation) avec comme priorité de mesurer les moyens engagés (et non uniquement les objectifs atteints) par les structures pour soutenir la participation, via par exemple l'analyse des rapports d'activité,

- **De valoriser et capitaliser** sur les initiatives et bonnes pratiques repérées (études ARS, AAP Démocratie en Santé, etc.) en les partageant avec l'ensemble des acteurs concernés,

- **De proposer des temps d'échanges et de rencontre** et « *laisser un espace d'échanges neutre pour remonter les difficultés (rencontrées par les élus)* » notamment par des journées régionales ou départementales, des communautés de pratique et renforcer les liens entre les différents acteurs de la Démocratie en santé (CDCA, CRSA, CDU, etc.)²⁴ ou de l'éducation populaire²⁵, des rencontres organisées entre les élus (CVS inter-départemental/inter-pôle),

- **De porter et partager cette dynamique de manière conjointe** auprès de tous les acteurs concernés personnes accompagnées, professionnels, familles et institutions, dans un principe de co-construction et de reconnaissance mutuelle des compétences (avec des actions conjointes et des financements en cohérence).

« Les professionnels manquent parfois de formation sur ce qu'est réellement la participation, qui peut être comprise comme « il fait tout ce qu'il veut » (PCPE)

« Depuis 3 ans, les professionnels ont fait un petit effort pour essayer de faire participer les PA ; avant elles n'osaient pas parler, ou avaient du mal à s'exprimer. Les coordinateurs réunissent les PA et présentent le CVS : qu'avez-vous à dire, qu'est-ce qui vous plaît, que souhaitez-vous ? avec des images, des paroles qu'ils comprennent. » (Famille)

²⁰<https://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/aac-regional-2023-autodetermination-et-communication-alternative-amelioree-en-nouvelle-aquitaine>

²¹<https://nouvelleaquitaine.pair-initiative.fr/> et <http://epop-project.fr/>

²²<https://annuaire.dac-24.fr/node/20791>

²³https://www.has-sante.fr/jcms/p_3338923/fr/ameliorer-la-participation-des-usagers-dans-les-commissions-des-usagers-et-les-conseils-de-la-vie-sociale

²⁴ Exemple des travaux de l'ARS IDF : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/creation-dun-comite-des-personnes-concernees>

²⁵<https://laligue.org/>

En conclusion, il apparait important malgré les freins constatés de soutenir les ESMS, personnes accompagnées et familles en essayant d'avoir comme boussole que :

« Le CVS, c'est pour les personnes accueillies » (personne accompagnée)

« Il ne faut pas répondre par une participation de façade ou pot de fleurs » (professionnel)

« Plus on fait confiance, plus on écoute et au bout du compte ça marche, plus ils auront envie de participer et de dire ce qu'ils veulent. » (Famille)

« Il faut Nous (les) écouter » (personne accompagnée)

Annexes

Département	Champ	Année début	Année fin
16	Autonomie	2020	2024
17	Autonomie	2018	2022
19	Autonomie	2019	2023
23	Autonomie	2022	2027
24	PH	2017	2022
40	Pub vulnérables	2014	2020
47	Autonomie	2016	2020
64	Autonomie	2019	2023
79	Autonomie	2022	2026
86	Solidarités	2020	2024
87	Autonomie	2022	2026
33	Autonomie	2023	2028

Handidonnées Nouvelle-Aquitaine - Offre Médico-sociale - Offre pour enfants et adolescents - 2023				
Catégorie	Nombre d'établissements	Places	Taux d'équipement	Taux d'équipement national
Ctre.Acc.Fam.Spécia.		2	25 0.02 ‰	0.05 ‰
Etab.Acc.Temp.E.H.		2	56 0.04 ‰	0.01 ‰
Etab.Enf.ado.Poly.		17	497 0.4 ‰	0.3 ‰
Etab.Expér.Enf.Hand.		5	93 0.07 ‰	0.03 ‰
Foyer Heb.Enf.Ado.H.		2	35 0.03 ‰	0.01 ‰
I.E.M.		14	712 0.6 ‰	0.5 ‰
I.M.E.		113	5718 4.4 ‰	4.7 ‰
I.T.E.P.		72	2038 1.6 ‰	1.2 ‰
Inst.Déf.Auditifs		6	386 0.3 ‰	0.3 ‰
Inst.Déf.Visuels		1	115 0.09 ‰	0.1 ‰
Inst.Ed.Sen.Sour.Ave		1	80 0.06 ‰	0.1 ‰
Jardin Enfants Spéc.		1	50 0.04 ‰	0.009 ‰
S.E.S.A.D.		205	5967 4.6 ‰	3.3 ‰
Total		441	15772 12.2 ‰	10.6 ‰

Handidonnées Nouvelle-Aquitaine - Offre Médico-sociale - Offre pour adultes - 2023				
Catégorie	Nombre d'établissements	Places	Taux d'équipement	Taux d'équipement national
Ctre.Préorient.Hand.		5	41 0.01 ‰	0.03 ‰
Ctre.Rééducat.Prof		12	1356 0.5 ‰	0.3 ‰
E.A.M		37	1582 0.6 ‰	0.6 ‰
E.A.N.M.		85	2990 1 ‰	0.9 ‰
E.S.A.T.		157	11644 4.1 ‰	3.6 ‰
Etab.Expér.A.H.		9	228 0.08 ‰	0.04 ‰
Etab.Expér.P.H.		2	15 0.005 ‰	0.03 ‰
F.A.M.		57	1733 0.6 ‰	0.4 ‰
Foyer de vie A.H.		118	3427 1.2 ‰	1.1 ‰
Foyer Héberg.A.H.		76	2587 0.9 ‰	0.8 ‰
Foyer Poly.A.H.		5	272 0.09 ‰	0.03 ‰
M.A.S.		75	3248 1.1 ‰	0.9 ‰
S.A.M.S.A.H.		57	1499 0.5 ‰	0.4 ‰
S.A.V.S.		113	4584 1.6 ‰	1.4 ‰
UROS		4	48 0.02 ‰	0.01 ‰
Total		812	35254 12.3 ‰	10.5 ‰

Source : <https://nouvelleaquitaine.handidonnees.fr/>

Focus group ou entretien ou échange par mail

La participation des personnes accompagnées au sein des ESMS en Nouvelle-Aquitaine

Département	Conseil Départemental	MDPH	Délégation Départementale ARS	Dispositifs / service
16				
17		X		APPV/ PCPE
19				
23	X		X	DAC/ PCPE
24	X			PCPE
33	X	X		C360
40				APPV
47			X	PCPE
64			X	PCPE/APPV
79	X		X	APPV
86				
87				DAC

Exemple de calcul réalisé par un organisme gestionnaire pour préciser le coût à engager en fonction de plusieurs types de structures pour « une mise en œuvre effective de la participation » :

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 13 831 euros pour le SAVS 33 (soit 5,8% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 10 886 euros pour le SAVS 33 (soit 5% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 27 445 euros pour le SAVS 33 (soit 12% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 13 831 euros pour le SAVS 64 (soit 3% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 56 650 euros pour le SESSAD 64 (soit 24% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 41 061 euros pour le SAVS 33 (soit 17% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 63 022 euros pour le SESSAD 33 (soit 26% du budget global au régional de 236 578 euros)

Les moyens financiers annuels nécessaires à la mise en œuvre d'une participation effective s'élèvent à 16 644 euros pour le SAT, soit 7% du budget global à l'échelle régionale.

Tableau récapitulatif des exemples (non exhaustifs) de déploiement dans des ESMS

ESMS avec préparation en amont et des facilitateurs	p46-53
ESMS avec informations / documentation en FALC ou solutions de CAA	p54-56
ESMS avec pair-aidance	p57-58
ESMS avec formation des élus	p59-60
ESMS avec inter-CVS (où rencontre avec d'autres instances)	p61-62
ESMS avec comité éthique mixte a été mis en place	p63
ESMS avec des personnes accompagnées participant à la gouvernance	p64-65
ESMS avec projets sont auto-gérés par les personnes accompagnées	p65

ESMS où la préparation en amont et des facilitateurs ont été mis en place (liste non exhaustive) :

DPT	Secteur	ESMS	Préparation des réunions en amont	Facilitateurs	
16	Enfants	ITEP	Echange avec le Président de l'ordre du jour, temps prévu avec l'ensemble des jeunes pour préparer les questions à poser au CVS	Les 2 représentants des salariés et le directeur ont ce rôle	APLB
16	Enfants	IME	Temps dédié aux représentants pour consulter les autres personnes accompagnées ainsi qu'un bureau	Un professionnel reste disponible pour assurer la compréhension des sujets abordés	ADAPEI 16
16	Adultes	ESAT	Réunion préparatoire. Document à remplir par atelier lors de temps dédiés avec les MA. Cibler les questions. Boite à idée	Faciliter la compréhension du CR, animer les temps d'échanges pour préparer l'ordre du jour + stimuler l'intérêt pour cette instance. Personnel de soutien : animer les temps préparatoires.	EIRC
16	Adultes	ESAT	Préparation de l'ordre du jour avec soutien des professionnels.	Les représentants des élus sont soutenus dans leur mission par les professionnels.	L'Arche
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Organisation de réunions des personnes accompagnées / Mise en place d'un cahier pour que le représentant élus puisse recueillir les questions/ observations des personnes qu'il représente	Professionnels mobilisent les représentants, mettent en œuvre des moyens matériels pour préparer les réunions	ADEI 17
17	Enfants	IME	Recueillir auprès des autres personnes accompagnées leurs interrogations, leurs souhaits...	Les référents des élus les accompagnent dans la préparation des CVS	ADEI 17
17	Enfants	DITEP	Un éduc aide les représentants à recueillir les demandes/avis de ses mandants (réunions, tenue d'un cahier en vue réunion CVS)	Un éduc nommé par représentant personnes accompagnées pour l'aider dans son mandat	ADEI 17
17	Enfants	IME	Aide d'un professionnel et de la famille pour la rédaction des questions	Professionnel présent pour soutenir la compréhension et cahier de pictogrammes	APAJH 17
17	Adultes	MAS	Réunions mensuelles pour récolter les souhaits et besoins des résidents	1 professionnel accompagnant 1 résident élu au CVS (1 pour 1)	APAJH 17
17	Adultes	EANM	Réunion des résidents pour établir les questions/suggestions	Avant séance pour la préparation, durant la séance et après pour la relecture du compte-rendu	EPD Les 2 monts

17	Adultes	IME	Quelques semaines avant le CVS, une réunion de préparation est organisée par les professionnels avec les représentants de personnes accueillies. Il y a un échange sur les actualités des structures, échanges sur les questions et besoins du quotidien. À la suite de cette 1ere réunion, les personnes organisent un regroupement afin de recevoir les questions et avis de l'ensemble des résidents. Une petite réunion est organisée quelques jours avant le CVS pour établir l'ordre du jour et mettre en place les différents thèmes à aborder.	Présence ponctuelle sur invitations d'un professionnel qui a participé à la préparation de la réunion du CVS pour soutenir la prise de parole des résidents durant la réunion.	Groupe Hospitalier Littoral Atlantique
17	Adultes	ESAT	Sollicitation de l'ensemble des ouvriers et écriture des questions avec le représentant des salariés au CVS	Avec le soutien du chef de service et du représentant des salariés	UNAPEI 17
17	Enfants	IME	Préparation de l'ordre du jour collège usager avec des pictos, répétition de la réunion	Éducateurs, familles	UNAPEI 17
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Un ordre du jour concerté est établi.	Le chef de service et une éducatrice sont présents lors des réunions pour régulier et animer.	UNAPEI 17
19	Adultes	EAM / FAM	Ordre du jour en pictogramme, FALC	Accompagnement en amont et en relecture du compte rendu	ADAPEI Corrèze
19	Adultes	EAM / FAM	Les personnes élues au CVS organisent une réunion avant avec l'aide des professionnels pour recueillir les avis et besoins	2ducateurs spécialisés	Association de Faugeras
19	Adultes	EAM / FAM	Les sujets sont abordés lors de la réunion des résidents	Un professionnel du pavillon connu par la résidente	Fondation Jacques Chirac
19	Adultes	SAVS / SAMSAH	Les personnes accompagnées sont associées aux thèmes abordés en réunion et demandent des explications et un soutien auprès des référents lors des rendez-vous précédent la réunion.	La présence de professionnels rassure les personnes accompagnées, elles sont encouragées à s'exprimer et une aide à la compréhension est proposée.	Fondation Jacques Chirac
19	Adultes	EANM	Elle réunit tous les usagers élus et le représentant des personnels des structures, de façon systématique, dans la semaine qui précède la réunion du CVS (recueil des besoins, attentes, propositions, etc....)	Reprise systématique des thématiques abordées en réunion de CVS et précisions si besoin tous les trimestres à l'occasion des réunions des usagers des services et annuelle à l'occasion de l'assemblée générale des usagers.	Fondation Jacques Chirac

23	Adultes	MAS	Le service socioéducatif prépare la réunion avec les résidents en amont	Les représentants des résidents sont soutenus par un professionnel pour faciliter l'expression et la compréhension	Fondation partage et vie
24	Adultes	EANM	En petits groupes aidés d'un professionnel	Interprète en dactylogogie/lfs avant et pendant la réunion	APEI Perigueux
24	Adultes	EANM + SAVS	Permanence recueil par les élus des questions, propositions de leurs pairs + réunion préparation de la présidente avec le directeur d'Ets pour préparer l'animation du CVS à venir	Personne Ressource mise en place sur chaque site	APEI Perigueux
24	Adultes	EAM / FAM	Réunion des unités de vie, rédaction des demandes	Éducateur désigné pour accompagner les résidents dans leur expression	APEI Perigueux
24	Adultes	ESAT	Temps de réunion de préparation sur les ateliers avec les ouvriers, temps de débriefing avec le professionnel de soutien et enfin temps de préparation avec la direction de l'ESAT	Les délégués sont accompagnés par une éducatrice spécialisée	Clair Vivre
24	Adultes	ESRP	Entretien avec les représentants afin d'organiser le recueil des questions et sujets à porter à l'ordre du jour.	Un professionnel de la structure est responsable du développement de la participation des usagers et reçoit régulièrement, en amont de chaque CVS mais aussi entre les réunions afin d'échanger sur divers sujets.	Clair Vivre
24	Adultes	EAM / FAM	Préparation des réunions CVS en amont avec les représentants des résidents et du personnel	Professionnels aident à la compréhension avec pictogrammes ou dessins	John Bost
33	Enfants	ITEP	Soutien des éducateurs, petite réunion en amont	2 personnels sur chaque C.V.S., préparation en amont avec professionnels, accompagnement de la lecture des CR	ADAPEI 33
33	Adultes	EANM	Groupes des élus CVS avec des professionnels sans la direction	Les professionnels sont présents en réunion et en amont pour expliquer, relire	ADAPEI 33
33	Adultes	ESAT	Une rencontre avec les élus + une permanence tenue par les élus pour recueillir les demandes de leurs pairs	Un professionnel mis en soutien technique des personnes accompagnées	ADAPEI 33
33	Enfants		Réalisée par les éducateurs facilitateurs avec les jeunes élus / mise en image/FALC des questions/expressions	3 facilitateurs pour 3 services concernés	ADIAPH

33	Adultes	IME	Une réunion est prévue en amont du CVS avec les personnes représentants des personnes accompagnés et un professionnel qui est référent citoyenneté. Ce professionnel les aides à rédiger les questions des usagers pour le CVS, les aide à faire l'ordre du jour.	Un professionnel référent citoyenneté	APAJH 33
33	Adultes	EANM	Les élus interrogent leurs pairs lors des réunions d'expression hebdomadaire. Ils recensent les sujets qu'ils souhaitent aborder ou les améliorations à prévoir tant en termes de logistique que de contenu d'activités ou de rythme	Présence d'un référent citoyenneté sur le Foyer qui aide à la démarche	APAJH 33
33	Adultes	ESAT	Soutien éducatif hebdomadaire mis en place + préparation de ODJ + recueil questions en amont	Professionnel en soutien pour expliquer pendant les réunions et lors des soutiens hebdomadaires	APEI du Libournais
33	Enfants		Les représentants des enfants ont des temps d'échanges avec les autres enfants, écrivent les questions qu'ils lisent lors des CVS. Ils communiquent ensuite les réponses.	L'organisation permet un temps aux représentants enfants pour qu'ils posent leurs questions et notent ou sont aidés pour noter les réponses. Ils sont ensuite accueillis le temps des échanges entre adultes.	Association pour l'Éducation et l'Insertion Sociale (A.E.I.S)
33	Adultes	EAM / FAM	Boite à idées, forum avec l'ensemble des résidents, affichage	Guidage, aide à la réalisation d'affichage, de compte rendu, etc.	Association Rénovation
33	Adultes	EANM	Les réunions sont préparées en amont par les résidents élus (avec appui des éducateurs) en se rapprochant des autres résidents afin de faire remonter les remarques, observations ou questionnements lors de la séance suivante du CVS	Lecture des comptes rendus par les professionnels auprès des résidents	EVA
33	Adultes	EAM / FAM	Recueil des données sur chaque unité par les résidents élus avec le soutien de professionnels. Utilisation d'une fiche support créée en interne servant à noter l'objet à aborder, les arguments et le recueil de propositions. La synthèse permettra d'organiser l'ordre du jour qui est ensuite transmis à la Direction et aux participants.	Facilitateur et professionnels élus au CVS ainsi qu'une animatrice en renfort.	HANDIVILLAGE 33
33	Adultes	ESAT	En petits groupes (équipe de travail) avec l'appui du moniteur	Educateurs du service social, moniteurs d'atelier	Institut Don Bosco

33	Adultes	ESAT	Soutien d'un professionnel dans le recueil des questions, remarques des élus auprès de leurs collègues, temps dédié de permanence des élus	Un professionnel accompagne les élus dans l'élaboration de l'ordre du jour, la rédaction des questions, la mise en accessibilité des documents et des compte rendus	IRSA
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	ODJ préparé en amont par le Président du CVS avec le soutien de la secrétaire du service qui l'aide à prendre des notes sur les points qu'il souhaite aborder, soumis aussi à l'Adjoint de direction qui fait des propositions.	Soutien logistique de la secrétaire du service, mise à disposition des locaux du service et des outils numériques.	LADAPT
33	Adultes	SESSAD	Questionnement en amont auprès des personnes accompagnées	Aide à la reformulation, communication	PPMS de Monségur
33	Adultes	ESAT hors murs	15 jours avant la réunion avec les 4 élus du CVS et le facilitateur (professionnel du CRR)	Aujourd'hui, le facilitateur est un professionnel du CRR qui n'a pas de formation en facilitation. Le besoin repéré indique qu'il est préférable d'avoir un facilitateur extérieur à la structure.	Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine
40	Adultes	ESAT	Rencontre avec l'ensemble des ouvriers pour recueillir les questions et problématique	Les professionnels élus	ADAPEI 40
40	Enfants	IEM	Mise en place d'ateliers CVS par la représentante des professionnels avec les représentants des jeunes élus	Reformulations, aide à la prise de parole, préparations en amont du CVS	Centre départemental de l'Enfance
47	Adultes	IME	Réunion de préparation avec le soutien des professionnels	Professionnel de la structure	AMAT 47
47	Adultes	IME	Réunion de préparation avec le soutien des professionnels	Professionnel de la structure	AMAT 47
47	Enfants		Préparation avec les éducateurs lors des réunions de groupes pour lister les sujets à discuter et les demandes à faire en CVS. Les enfants du CVS arrivent avec leur liste de questions et sujets à aborder.	L'éducateur représentant les salariés et les parents soutiennent les enfants dans leur expression et facilitent, retraduisent...	APRES 47
47	Adultes	ESAT	Sondage des travailleurs par leurs collègues élus	Communication simplifiée entre les travailleurs et les professionnels	Sauvegarde
47	Enfants		Recueil des demandes des usagers par leur représentants et transmis à la direction	Représentant du personnel	SOLINCITE
47	Enfants		Préparation en groupe de travail avec les professionnels et président	Professionnel présent en réunion, accompagnement + préparation des sujets avec les résidents	UGECAM

47	Adultes	MAS	Activité CVS tout au long de l'année avec les résidents	Professionnel présent en réunion, accompagnement + préparation des sujets avec les résidents	UGECAM
64	Adultes	IME	Réunion en petit comité 1 semaine avant	Professionnel disponible pour aider à la communication et la compréhension	ADAPEI 64
64	Adultes	ESAT	Réunion avec un professionnel pour établir l'ordre du jour. Rédaction d'un PowerPoint de présentation utilisé par les Ouvriers en séance.	Coordonnateur	ADAPEI 64
64	Adultes	EANM	Une à deux rencontres avec professionnel en soutien, supports adaptés pour récolter les questions auprès des personnes accueillies	Un professionnel référent pour accompagnement des élus dans l'exercice de leur représentativité.	ADIAPH
64	Enfants	SESSAD	Leur intervention est préparée en amont. Dans le cadre d'activités éducatives et scolaires	Soutien des enseignants et des éducateurs (préparation et présence réunion).	AEHM
64	Enfants		Préparation sur les unités de vie par salariés et / ou enseignants	Professionnel en soutien	ARIMOC
64	Adultes	ESRP	Réunion de préparation toutes les 6 semaines en présence des représentants des personnes accompagnées titulaires et suppléants	Certains professionnels accompagnent à la réalisation de projets dans le cadre du CVS	CRIC
64	Enfants		Les représentants des salariés préparent les réunions avec les représentants des jeunes	Les représentants des salariés aident les jeunes pendant la réunion pour reformuler, questionner ...	Les Events
64	Enfants		Les questions sont préparées sur les temps de classe et d'internat	La coordinatrice pédagogique vient pour soutenir les jeunes dans la formulation des questions	PEP 64
64	Adultes	ESAT	Une réunion se fait en amont entre représentants pour échanger sur les questions	Un salarié les accompagne sur la compréhension, la préparation de la réunion, la lecture	PEP 64
64	Enfants		Atelier éducatif citoyen travail sur les demandes, les droits, les devoirs, les libertés et les interdits.	Educateur qui réalise un atelier citoyen	PEP 64
64	Adultes	EAM / FAM	Recueil des demandes avant les réunions	Présence de professionnels pour aider à l'expression et la verbalisation	Pro BTP
79	Adultes	EANM	Réunion de préparation entre chaque unité de vie	Proximité pour aider à lire et communiquer et support de communication	ADAPEI 79

79	Adultes	IME	Chaque représentant, accompagné d'un professionnel ou d'un pair aidant, recueille les souhaits questions et autres auprès de ses collègues. L'ensemble des représentants des personnes se réunissent avec un représentant des professionnels et des parents afin de préparer en suite l'ordre du jour.	Les professionnels, en fonction des besoins et demandent, accompagnent les représentants dans le recueil des informations	ADAPEI 79
79	Adultes	EAM / FAM	Les professionnels préparent avec eux les sujets abordés et les questions qu'ils veulent présenter	Reformulation	ADAPEI 79
79	Adultes	EAM / FAM	Mise en place de réunion et de support visuel pour que les personnes accompagnées puissent saisir plus facilement la réunion et s'exprimer	Chef de service + 2 professionnels en soutien des 4 résidents présents.	EPMS Les Lauriers Roses
79	Enfants	IME	Temps d'échange entre les représentants et les autres usagers	Les professionnels accompagnent les plus jeune dans le recueil et la transmission de la parole des pairs	ITEP de la Rousille
79	Adultes	EAM / FAM	Commissions thématiques et réunions de préparation au CVS chaque mercredi	Educateur en soutien aux membres du CVS	Mélioris
86	Adultes	CART	Recueil des questions des usagers et création diaporama	Soutien de l'équipe éducative dans le recueil des questions	ADSEA 86
86	Enfants	SESSAD	Recueil des demandes et précisions demandées par la direction pour constituer l'ordre du jour	Soutien du représentant du personnel qui aide au recueil des demandes ou questions	APAJH 86
86	Adultes	EANM	Réunion de recueil et de préparation des questions	Présence de professionnels éducatifs pour faire la traduction et d'un interprète en LSF	APSA
86	Adultes	EANM	En petits groupes, les résidents préparent les sujets qu'ils souhaitent aborder au CVS, un compte-rendu écrit de ces réunions préparatoires est transmis à la direction qui construit l'ordre du jour du prochain CVS sur cette base.	Une grande partie du travail d'accessibilité psychique se fait via les professionnels qui aident à la préparation des réunions et à la diffusion des informations après les réunions du CVS	AUDACIA
86	Adultes	IME	Préparation des questions en amont avec cheffe de service et professionnelle	Interprétariat LSF	Larnay Sagesse
86	Enfants	IEA	Le CVS fait une permanence pour recueillir les demandes / espace tps prévu dans l'EDT des enfants avec une professionnelle	1 professionnelle est dédiée au président et vice-président dans leurs missions et 1 professionnelle accompagne les élus dans leurs missions dans un espace planifié dans l'EDT	UNAPEI 86

87	Adultes	ESAT + SAVS	Temps de réunion de 4h à 6h avant chaque réunion CVS : préparation de l'ordre du jour et ébauches de réponses	Monitrice d'atelier	ALEFPA
87	Adultes	DITEP/IME	Recueil des questions des personnes accueillies - élaboration de l'ordre du jour avec le président, la directrice de l'ESAT et 1 représentant des professionnels	Professionnels siégeant au CVS	ALEFPA
87	Adultes	ESAT	Réunion préparatoire entre élus une semaine avant la commission	Accompagnement par un professionnel pour les compte rendu	Amis de l'atelier
87	Adultes	EANM	Les élus se réunissent avant les réunions pour préparer l'ordre du jour et reprendre le compte rendu de la dernière réunion	Un guide aux élus du CVS en FALC leur a été remis- les éducateurs reprennent avec eux a posteriori les décisions prises pour en assurer leur compréhension	Amis de l'atelier
87	Adultes	SAVS / SAMSAH	Les usagers élus du CVS se réunissent en amont pour échanger sur les sujets qu'ils souhaitent aborder. Le SAVS met à disposition une salle pour eux. Les éducateurs du SAVS reprennent individuellement avec les usagers les comptes rendus des CVS afin de s'assurer de leur compréhension et que la validation le jour du CVS suivant soit pleinement actée.	Les éducateurs aident les élus dans l'organisation de leurs réunions de préparation. Ils reprennent au domicile les comptes rendus avec les usagers	Amis de l'atelier
87	Adultes	SAVS / SAMSAH	Ordre du jour préparé la session précédente, temps de travail membre CVS et référente qualité entre les réunions	Référente qualité, ergos	APF France Handicap
87	Adultes	ESAT	Recueil des question et saisi sur informatique avec le soutien des professionnels	Stimulation, donner la parole, soutenir dans la parole	ASAPH
87	Adultes	ITEP	Chaque représentant élu organise une réunion de recueil des demandes/besoins des personnes accompagnées. Elle est accompagnée d'un professionnel si elle le souhaite.	Des professionnels sont présents pour expliquer, le cas échéant, la teneur des débats.	CDTPI
87	Enfants	EEAP	Groupe CVS avec les enfants représentants à chaque période de vacances : préparation et proposition en amont d'un ordre du jour	2 éducatrices spécialisées durant le temps du mandat	EMESD 87
87	Adultes	IME	Répétitions avec un professionnel pour bien appréhender la synthèse du recueil d'informations auprès des personnes accompagnées rédigé avec des pictos	Les représentants des salariés peuvent reformuler les demandes des personnes accompagnées ou les réponses qui leurs sont faites afin de faciliter la compréhension	LES PEP 87

ESMS où l'informations / documentation en Facile à Lire et à Comprendre ou solutions de CAA ont été mis en place (liste non exhaustive) :

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Nature	Organisme
16	Enfants	ITEP	Charte des droits et libertés	DITEP de l'Anguienne
16	Adultes	MAS	Intégration de supports visuels, simplifiés	CH Claudel
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Diffusion des informations le plus possible en format FALC	ADEI17
17	Enfants	IME	Description missions et fonctionnement CVS en FALC	ADEI17
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Le compte rendu est transmis et mis à disposition en FALC.	GHT Atlantique17
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Les comptes-rendus sont traduits en FALC d'une réunion à l'autre.	UNAPEI 17
17	Enfants	IME	L'établissement est en possession du guide du CVS "Le CVS pour tous" édité par l'Association "Nous aussi"	UNAPEI 17
19	Adultes	SAVS / SAMSAH	Le CR est adapté. L'utilisation de la méthode FALC est en cours de déploiement au sein du SAVS. Des professionnels ont été formés en octobre 2023.	Fondation Jacques Chirac
19	Adultes	IME	Document FALC sur le rôle, les missions et l'organisation des CVS	Fondation Jacques Chirac
23	Adultes	EANM	Compte rendus écrits en FALC	ADAPEI 23
23	Adultes	IME	Un support FALC est présenté pour traiter les sujet (activité, vie quotidienne)	Partage et Vivre
24	Adultes	EAM / FAM	Rédaction d'un règlement intérieur en version FALC en cours	ADHP
24	Adultes	IME	Questions et comptes-rendus en braille	Apei Périgieux
24	Adultes	EANM	Ordre du jour et compte-rendu en FALC + outils CAA (cartons jaunes/rouges si nécessité de reprendre l'exposé	Apei Périgieux
24	Adultes	EAM / FAM	Animation du CVS, document en FALC, pictogrammes, photos	Apei Périgieux
24	Enfants	SESSAD	Les sujets sont mis en photos ou picto	Papillons blancs 24
33	Adultes	EANM	Documents réalisés par les élus avec la collaboration d'un éducateur formé au FALC	ADAPEI 33
33	Adultes	EANM + ESAT	Formation donnée aux personnes accompagnées intéressées et aux encadrants qui animent le groupe sur site	ADAPEI 33
33	Adultes	IME	Compte rendu et ordre du jour réalisé en FALC+ support vidéo pour les élections	ADAPEI 33

33	Adultes	EANM	Nous avons créé un document en Picto permettant aux élus, non lecteurs, de se souvenir des demandes et de noter le nombre de leur pair ayant approuvé la demande. Ce document sert aussi de restitution post CVS auprès des autres personnes accompagnées	APAJH 33
33	Adultes	ESAT	CR en vidéo et discours adapté pendant les réunions	APEI du Libournais
33	Adultes	EANM	Compte rendu en falc et avec explication par les représentants	EDEA
33	Adultes	ESAT	Tableau de recueil des questions en FALC/picto	IRSA
33	Adultes	EANM	CR en vidéo et discours adapté en réunion	APEI Libournais
33	Enfants	ITEP	Livret de présentation en langage simple	OREAG
40	Adultes	ESAT	Documents en falc utile à la réunion	ADAPEI 40
47	Adultes	EANM + ESAT	Documents FALC. Trombinoscope pair aidance	AMAT 47
47	Enfants	IME	CVS établi et traduit en FALC	ANDAPEI 47
47	Adultes	IME	Convocation et compte rendu en FALC	SAUVE-GARDE
47	Adultes	MAS	Documents en picto	UGECAM
64	Adultes	ESAT	Les documents sont traduits en FALC. Un élu est formée au FALC	ADAPEI 64
64	Adultes	MAPHA	Tableau avec photos pour recueillir les questions et pour recueillir les réponses du CVS	ADAPEI 64
64	Adultes	IME	Recueil des questions en FALC. Powerpoint de présentation co-construit à chaque séance.	ADAPEI 64
64	Adultes	IME	Supports adaptés pour les questions, CR réunion adapté et lecture avec professionnels par petits groupes.	ADIAPH
64	Enfants	IEM	Doc FALC ou CAA préparés en amont par enseignants pour permettre aux usagers de pouvoir exprimer leurs idées et questions	ARIMOC
64	Enfants	DITEP	Règlement intérieur en FALC	LES EVENTS
64	Enfants	IEM	Documents en FALC avec LIREC	PEP 64
79	Adultes	ESAT	Un guide pratique "l'essentiel sur le Conseil de la Vie Sociale" en FALC a été présenté lors d'une réunion du CVS	ADAPEI 79
79	Adultes	EANM	Pictogramme ARASAAC	Mélioris
79	Adultes	EAM / FAM	Pour faciliter la prise de parole, chaque personnes accompagnées a un support visuel adapté à sa compréhension	EPMS Les Lauriers Roses
79	Adultes	EAM / FAM	Formation FALC	Mélioris
86	Adultes	CART	Diaporama et règlement du CVS	ADSEA
86	Enfants	IME	FALC réalisé pour le règlement de fonctionnement du CVS	APAJH 86

86	Adultes	EANM	Les documents présentés en CVS (ex : projet d'établissement) font l'objet d'une simplification en amont et d'une réunion préparatoire sans la direction et animée par les professionnels. Ceci permet aux membres du CVS une meilleure compréhension des documents qui leur sont soumis	AUDACIA
86	Adultes	EAM / FAM	Interprétariat LSF	Larnay Sagesse
87	Adultes	ESAT	Le règlement du CVS et le compte-rendu sont en FALC	ALEFPA
87	Adultes	EANM	Documents FALC obligatoirement fournis	ALEFPA
87	Adultes	ESRP	Présence d'un interprète en langue des signes	APSAH
87	Adultes	ESAT	Les ODJ et comptes-rendus sont en FALC, les documents présentés en séance sont faits avec des images qui facilitent la compréhension.	CDTPI
87	Enfants	SESSAD	Création d'outils pour faciliter la compréhension+ communication élargie sur le blog du SESSAD	EMESD
87	Adultes	EANM	Synthèse du recueil d'information auprès des personnes accompagnées	LES PEP 87
87	Adultes	SAVS / SAMSAH	Documents en lecture simplifiée, CAA pour 1 personne	APF France Handicap

ESMS où la pair-aidance a été mise en œuvre (liste non exhaustive) :

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Nature	Organisme
16	Adultes	ESAT	Représentant usagers : parlent des réunions, recueillent les idées. Lors des réunions : entraide dans la prise de parole.	EIRC - Espace d'Insertion en Région de Cognac
17	Adultes	ESAT	L'ancien président du CVS peut être sollicité par les élus actuels pour conseil ou répondre à leurs questions	Unapei 17
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Les échanges entre les personnes accompagnées sont établis en fonction de ce que chacun peut apporter à l'autre selon son niveau de compréhension.	Unapei 17
17	Enfants	SESSAD	Les jeunes plus à l'aise avec l'exercice aide en séance les moins à l'aise à s'exprimer, se calmer, lire leurs notes.	EPD les 2 monts
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	ch-jonzac
19	Adultes	EAM / FAM	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	Adapei Corrèze
24	Enfants	IME	Entre-aide entre enfants sur les groupes	Association Althéa
24	Adultes	CRP	Rencontre entre représentants sortants et candidats à l'élection	Clair Vivre
33	Adultes	EANM	Les anciens élus apportent leur expertise sur le déroulement de la mandature.	Adapei 33
33	Enfants	IME	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	ADAPEI 33
33	Adultes	EANM	La représentante des personnes accompagnées est très investie auprès des autres personnes	AFTC Gironde
33	Enfants	DITEP	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	OREAG
33	Enfants	DITEP	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	ARI-Accompagnement
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	ARI-Accompagnement
47	Enfants	IME	Elus entre eux	solincite
47	Adultes	ESAT	Entraide entre élus expérimentés et nouveaux élus	Sauvegarde 47
47	Enfants	IME	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	Algeei
64	Adultes	ESAT	Objectif de formation de tous les ouvriers (formation, en 2023 pour un premier groupe)	esat-esperance
64	Adultes	ESAT	Une élue formée FALC peut venir en soutien de ses pairs	Adapei 64

64	Enfants	IEM	Création de membre du CVS "référents" de chaque pavillon d'hébergement qui sont chargés de faire le lien en amont et en aval du CVS auprès de leurs pairs	Pep 64
64	Adultes	ESAT	Entraide entre les représentants des usagers pour le recueil des questions (écriture/lecture...)	Pep 64
79	Adultes	EANM	Aide entre les personnes accompagnées dans la lecture	Adapei 79
79	Adultes	ESAT	Certains représentants (en difficulté via l'écrit) sont aidés d'un collègue dans la rédaction des questions et autres	Adapei 79
79	Adultes	SAVS / SAMSAH	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	Adapei 79
79	Adultes	EAM / FAM	Soutien en lecture, écriture et compréhension	Melioris
86	Enfants	IME	Nous avons fait le choix que participent les 2 titulaires et les deux suppléants représentants les jeunes au CVS ainsi une pair aidance peut être mise en œuvre lors de la réunion	Apajh 86
86	Adultes	ESAT+SAVS	Aide entre les plus anciens et les nouveaux représentants	ADESA 86
86	Adultes	ESAT	Recrutement d'un médiateur santé pair (MSP)	CH Laborit
87	Adultes	EANM	Plusieurs représentants des personnes accompagnées, ils peuvent prendre le relai les unes des autres pour poser les questions, faire part de leur remarques	Pep 87
87	Adultes	ESAT	Une formation pair aidance a été proposée	ALEFPA

ESMS où la formation des élus a été mise en œuvre (liste non exhaustive) :

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Organisme	Dpt
16	Adultes	ESAT	Formation d'une demi-journée avec les élus d'un autre ESAT et de l'hébergement	ADAPE 16
16	Adultes	ESAT	Retravailler dans l'Ouest, habileté sociale, rôle et outils des représentants.	EIRC
17	Adultes	ESAT + EANM	Ils ont suivi la formation "être élu au CVS" en même temps que le représentant des salariés, les 5 et 6 février 2024	UNAPEI 17
17	Enfants	IME	L'UNAPEI 17 vient de mettre en place une formation "Être élu au CVS"	UNAPEI 17
17	Adultes	ESAT	Formation à la prise de fonction représentant	Association Emmanuelle
17	Adultes	ESAT-SAVS-FH	Représentant au CVS	EPD Les 2 Monts
19	Adultes	EANM	2019 : Formation aux missions du CVS, à réorganiser avec les nouveaux élus 2023	Fondation Jacques Chirac
23	Adultes	EANM	Formation élus CVS lors du précédent CVS	ADAPEI 23
24	Adultes	ESAT	Formation par un organisme extérieur sur 3 jours.	Clair Vivre
24	Adultes	EANM	Dès l'élection avec un professionnel	APEI PERIGUEUX
24	Adultes	EAM / FAM	Présentation du rôle des élus, élection des CVS, informations transmises en FALC et pictogrammes	APEI PERIGUEUX
33	Enfants	SESSAD	En interne association	ADAPEI 33
33	Adultes	EANM	En 2023	EDEA Association
33	Adultes	EAM / FAM	L'ensemble des élus ainsi que le facilitateur ont suivi un parcours de formation de 2 jours par un organisme extérieur.	Handivillage 33
33	Adultes	EANM, STP, ESAT	Formation commune à tous les élus CVS portée par l'Association	ADAPEI 33
33	Adultes	ESAT	Autodétermination, représentant des usagers	Institut-Don-Bosco
33	Adultes	ESAT, EANM	Formation élus CVS après élections	Apei du Libournais
33	Enfants	IEM	Nous avons fait appel à un organisme extérieur pour former les élus du CVS sur 3 jours	APF France Handicap
40	Adultes	ESAT	Formation par organisme de formation	ADAPEI 40
40	Enfants	IME	Formation CVS	ADAPEI 40
47	Adultes	EANM+ESAT	Formation sur le fonctionnement du CVS et missions de chacun	AMAT
47	Adultes	ESAT	CVS	ALGEEI 47

47	Adultes	ESAT	À chaque mandat il est prévu la formation sur le rôle du CVS et des missions	Sauvegarde
64	Adultes	ESAT	Formation CVS	Esat espérance
64	Adultes	ESAT	Les élus du CVS peuvent être formés s'ils le souhaitent par le Centre de Formation de l'Adapei	ADAPEI 64
64	Adultes	MAPHA	Formation représentant CVS	ADAPEI 64
64	Enfants	IEM	Formation CREA	ARIMOC
64	Adultes	ESAT	Formation sur le rôle du CVS	Pep 64
64	Enfants	ITEP	Idem + entretien individuel	PEP 64
79	Adultes	ESAT	L'ensemble des élus a pu bénéficier d'une formation "La fonction de représentant au CVS" de 3 jours dispensée par l'organisme "Retravailler dans l'Ouest"	ADAPEI 79
79	Adultes	EANM	IRTS - CVS - La citoyenneté au quotidien	Melioris
79	Adultes	EAM / FAM	CVS : la citoyenneté au quotidien (formation IRTS)	Melioris
79	Adultes	ESAT	Formation Gerfi + sur le rôle du représentant au CVS	EPCNPH
79	Adultes	ESAT	Formation sur le CVS	ADAPEI 79
86	Enfants	IME	La professionnelle qui accompagne les élus les forme au début du mandat et tout au long de leurs apprentissages d'élus	UNAPEI 86
86	Adultes	ESAT	ROLE DES DELEGUES CVS	Ch-Poitiers
87	Adultes	EANM + ESAT + SAVS	Le président et le vice-président ont été formés par ADVITAM à 'être représentant du CVS' + manuel en FALC également: le guide du conseil à la vie sociale	Amis de l'atelier
87	Adultes	ESAT + SAVS	Formation "Missions des CVS" proposée à certains représentants + Information généralisée avant chaque réélection	ALEFPA
87	Adultes	ESAT + EANM	Après chaque élection, donc tous les 3 ans, les représentants élus bénéficient d'une formation pour siéger en CVS.	CDTPI
87	Adultes	ESAT	Missions et rôle du CVS	ALEFPA

ESMS où des inter-CVS (où rencontre avec d'autres instances) ont été mis en œuvre (liste non exhaustive) :

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Nature	Organisme
16	Adultes	MAS	Rencontre avec la Commission des usagers (CDU) d'un hôpital ou d'une clinique	CH Camille Claudel
16	Adultes	ESAT	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ADAPEI 16
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADEI 17
19	Adultes	EANM + EAM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI Corrèze
23	Adultes	EANM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI 23
24	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	Clair Vivre
24	Adultes	EAM / FAM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	John Bost
24	Adultes	ESAT	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	Clair Vivre
			Rencontre avec l'ensemble des présidents de CVS des établissements adhérents FAGERH. Organisation de réunions entre représentants CVS et délégués de sections.	
33	Enfants	SESSAD + IME	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI 33
33	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	Trisomie 21 Aquitaine
33	Adultes	EANM + ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI 33
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	LADAPT
33	Adultes	EANM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ADAPEI 33
33	Adultes	SAT/SAVS	Les élus du CVS sont rentrés en relation avec le conseil de quartier de la ville et ont assisté à un conseil de quartier. Ils ont également rencontré les élus de la mairie pour échanger sur le rôle et les missions d'un élu. Le CVS est interpôles.	Trisomie 21 Nouvelle-Aquitaine
33	Enfants	IEM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	APF France Handicap
40	Enfants	IME	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI 40
40	Adultes	Autre	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	CH-MDM 40
47	Adultes	ESAT + EANM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	Association Mutuelle d'Aide par le Travail
64	Enfants	IEM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	AEHM
64	Enfants	EEAP	Rencontre avec la Commission des usagers (CDU) d'un hôpital ou d'une clinique	Croix-Rouge Française
64	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	APAJH 64-40
64	Adultes	EANM	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADIAPH

64	Adultes	ESAT	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	Esat Espérance
64	Enfants	IEM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	AEHM
64	Adultes	ESAT	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ADAPEI 64
64	Adultes	EANM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ABEFPA Beila Bidia
64	Adultes	ESAT	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ABEFPA Beila Bidia
79	Adultes	MAS	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ADAPEI 79
86	Enfants	IME	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	UNAPEI 86
86	Adultes	EANM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	AUDACIA-ASSO 86
86	Adultes	CART	Participation au CVS départemental et de représentants du CDCA au CVS	ADSEA 86
86	Adultes	FAM	Participation de représentants du CDCA au CVS	Association Larnay Sagesse
87	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	Amis de l'atelier
87	Adultes	EANM+ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles et participation de représentants du CDCA au CVS	CDTPI
87	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	ASAPH Saint-Junien
87	Adultes	ESAT	Mise en place d'un inter-CVS entre plusieurs pôles	Amis de l'atelier
87	Adultes	ESAT + EANM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	Amis de l'atelier
87	Enfants	SESSAD	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	EMESD
87	Adultes	ESAT + EANM	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	ALEFPA
87	Adultes	SAVS / SAMSAH	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	APF France Handicap
87	Adultes	ESPR	Accueil des nouveaux arrivants dans la structure par un élu CVS	APSAH.ASSO 87

ESMS où un comité éthique mixte a été mis en place (liste non exhaustive) :

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Organisme
16	Adultes	SAVS / SAMSAH	Ardevie
16	Enfants	EEAP	ADAPEI 16
16	Adultes	ESAT	EIRC
17	Enfants	SESSAD	UNAPEI 17
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	CH Jonzac
19	Adultes	EAM / FAM	Fondation
24	Adultes	EAM / FAM	John Bost
24	Enfants	SESSAD	Les Papillons Blancs 24
33	Adultes	EAM / FAM	Pro BTP
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	APAJH 33
33	Enfants	SESSAD + IME	ADAPEI 33
33	Adultes	MAS+ESAT	IRSA
33	Adultes	EANM + STP	ADAPEI 33
33	Adultes	ESAT	INSTITUT-DON-BOSCO
40	Enfants	SESSAD	PEP 64
47	Adultes	SAVS / SAMSAH	Solincité
64	Enfants	SESSAD	PEP 64
64	Adultes	SAVS / SAMSAH	Organisme de Gestion des Foyers Amitié
64	Adultes	EANM	ADIAPH
64	Adultes	ESAT	PEP 64
64	Enfants	ITEP	PEP 64
79	Adultes	EAM / FAM	Association Melioris
86	Adultes	EAM / FAM	Larnay Sagesse
86	Adultes	EANM	AUDACIA-ASSO
87	Adultes	EANM	Amis de l'atelier
87	Enfants	IEM	APF France Handicap
87	Adultes	EAM / FAM	APF France Handicap
87	Adultes	UEROS	CH Esquirol

ESMS où des personnes accompagnées participent à la gouvernance (liste non exhaustive)

Dpt	Secteur	Type d'ESMS	Nature	Organisme
16	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	ADAPEI 16
16	Enfants	IME, EEAP	Élues au Conseil d'Administration	ADAPEI 16
16	Adultes	ESAT	Recrutement des professionnels	ADAPEI 16
16	Adultes	ESAT	Choix des dépenses budgétaires	Arche Les Sapins
17	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	ADEI 17
17	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	Association Emmanuelle
17	Adultes	SAVS / SAMSAH	Evaluations annuelles des professionnels	Association Emmanuelle
19	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	Fondation Jacques Chirac
19	Adultes	MAS	Élues au Conseil d'Administration	EPDA CORREZE
24	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	CLAIRVIVRE
24	Adultes	ESRP	Recrutement des professionnels	Claire Vivre
24	Enfants	ITEP	Evaluations annuelles des professionnels	Association Althéa
24	Adultes	EANM	Choix des dépenses budgétaires	Apei Perigueux
24	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	Ari Accompagnement
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	Élues au Conseil d'Administration	LADAPT
33	Adultes	EANM, MAS, ESAT	Élues au Conseil d'Administration	APAJH 33
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	Élues au Conseil d'Administration	Ari Accompagnement
33	Adultes	SAVS / SAMSAH	Élues au Conseil d'Administration	T21AQUITAINE
33	Adultes	EANM	Élues au Conseil d'Administration	ADAPEI 33
33	Enfants	IEM	Élues au Conseil d'Administration	APF France Handicap
40	Adultes	EANM	Élues au Conseil d'Administration	Association Caminante
47	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	Planète Autisme
47	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	ALGEEI 47
47	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	T21AQUITAINE
47	Enfants	SESSAD	Recrutement des professionnels	T21AQUITAINE
47	Enfants	SESSAD	Choix des dépenses budgétaires	T21AQUITAINE
47	Adultes	EANM	Choix des dépenses budgétaires	Solincité
47	Enfants	IME, IME	Élues au Conseil d'Administration	ALGEEI 47
64	Enfants	IEM	Élues au Conseil d'Administration	AEHM

64	Enfants	IEM	Élues au Conseil d'Administration	ARIMOC
64	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	PEP 64
79	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	ADAPEI 79
79	Adultes	ESAT	Élues au Conseil d'Administration	EPCNPH
86	Adultes	EANM	Élues au Conseil d'Administration	AUDACIA
86	Adultes	EAM	Choix des dépenses budgétaires	Association Larnay Sagesse
87	Adultes	EANM, SAVS / SAMSAH	Élues au Conseil d'Administration	AMIS DE L'ATELIER
87	Enfants	SESSAD	Élues au Conseil d'Administration	EMESD
87	Adultes	EANM, SAVS, ESAT	Élues au Conseil d'Administration	CDTPI
87	Adultes	EANM	Choix des dépenses budgétaires	ALEFPA

ESMS où des projets sont auto-gérés par les personnes accompagnées (liste non exhaustive) :

Dpt	ESMS	Nom de l'association auto-gérée	Organisme gestionnaire
19	ESAT	Comité des Œuvres Sociales	PEP 19
19	EANM	L'Association Culturelle et Sportive Eygurandaise	Fondation Jacques Chirac
24	EANM	Association "Nous aussi"	APEI Périgueux
24	EANM	Groupe de supporters autonomes, panach'net (bar)	EPD Clair Vivre
33	EANM	Association "Nous aussi"	Adapei 33
33	DITEP	Association Sportive Et Culturelle en cours	Rénovation
33	ESAT	Bar à jus	Adapei 33
33	EANM	Groupe de musiciens inter-établissements	Adapei 33
47	EANM	Asso batucada	SOLINCITE
33	EANM	Association des résidents	Espace de vie et d'accueil de l'Estuaire
64	DITEP	Association Tirelire	PEP 64
64	EAM	Café inclusif	John Bost
64	ESRP	Friperie solidaire ou CRIC ANIM	CRIC Association
tiop	EANM	Association culturelle Art Oser	Association Melioris
86	EANM	Bar convivial auto-géré	AUDACIA
87	EANM	Atoutsports	ALEFPA

Liste des sigles

AAP	Appel à projet
Adapei	Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales
APPV	Assistant aux Projets et Parcours de Vie
ARIMOC	Association Régionale des Infirmes Moteurs d'origine Cérébrale
ARS	Agence régionale de santé
CA	Conseil d'administration
CAAP	Centre Pour Adultes Autisme En Poitou
CART	Centre d'Adaptation et de Réadaptation au Travail
CD	Conseil Départemental
CDCA	Conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie
CDRPA	Conseils représentatifs des personnes accompagnées
CDU	Commission des usagers
CH	Centre hospitalier
CPO	Centre de pré-orientation
COFIL	Comité de pilotage
CPOM	Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens
CR	Compte-Rendu
CREAI	Centre régional d'études, d'actions et d'informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité
CRP	contrat de rééducation professionnelle
CVS	Conseil de la Vie Sociale
CVSD	Conseils de la Vie Sociale Départementaux
DAC/PTA	Dispositifs d'appui à la coordination / plateformes territoriales d'appui
DI	Déficience Intellectuelle
DITEP	Dispositif ITEP
DSDEN	Direction des services départementaux de l'Éducation Nationale
EAM	Établissement d'Accueil Médicalisé
EANM	Etablissement d'accueil non médicalisé
EEAP	Etablissement pour Enfants et Adolescents Polyhandicapés
EPOP	Empowerment and participation of persons with disability
ERENA	Espace éthique de Nouvelle-Aquitaine
ESAT	Etablissements ou services d'aide par le travail
ESMS	Etablissements et services médico-sociaux
FALC	FACile à Lire et à Comprendre
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FV/FO	Foyer de vie / Foyer occupationnel
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
HAS	Haute Autorité de santé
IEM	Institut d'Education Motrice
IME	Institut Médico-Educatif
ITEP	Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées
NA	Nouvelle-Aquitaine
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OG	Organisme gestionnaire
PCPE	Pôle de compétences et de prestations externalisées
RAPT	Réponse accompagnée pour tous
RBPP	Recommandations de bonnes pratiques professionnelles
RGPD	Règlement général de protection des données
SAMSAH	Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés
SAVS	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD	Service d'éducation spéciale et de soins à domicile
STP	Section à Temps Partiel
TDI	Trouble du développement intellectuel
TSA	Troubles du spectre de l'autisme

